COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

Nombre de Conseillers en exercice			: 29
"	"	présents	: 26
"	"	ayant donné pouvoir	: 03
"	"	votants	: 29

Date de la convocation : 23 septembre 2026

PRÉSENTS : M. SAILLARD, Maire, Mme BENOIT, M. DUSSOUILLEZ, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme DAVID-ROUSSEAU, M. TISSOT, Mme GIROD, M. SOUSSIA, Mme TBATOU, M. VUILLERMOZ, M. POUX, M. BOURNY, M. BONJOUR, Mme SEKER, Mme LE ROY, Mme CUYNET, M. PERNOT, Mme CLERC, M. BADOT, Mme DUFOUR, M. PERRARD, M. CUEVAS, Mme VERNIER-THIEMARD, M. TRIBUT, Mme VECK.

EXCUSÉS : M. VERJUS donne pouvoir à M. DUSSOUILLEZ, Mme SCHNEIDER donne pouvoir à M. SAILLARD, Mme MOUGET donne pouvoir à Mme DUFOUR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. GRENIER.

******

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

M. le Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

******

Adoption de l'ordre du jour

M. le Maire.- Vous avez reçu en temps et en heure la convocation pour ce Conseil municipal, ainsi que l'ordre du jour, que je vous demande d'approuver.

******

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 juin 2026 adressé le 22 juillet 2026

M. le Maire.- Vous avez également reçu le procès-verbal de la séance du 23 juin 2026, qui vous a été adressé le 22 juillet. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modification ? *(Néant)* Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité, merci.

******

Information subventions

M. le Maire.- La Commission permanente du Conseil départemental du Jura a décidé d'accorder à l'École municipale de musique une subvention d'un montant de 29 346 euros pour le soutien au fonctionnement de la structure, le projet d'école Concert Cabaret et le projet Orchestre Junior inter-écoles.

******

Remerciements et communications diverses

M. le Maire.- Nous avons reçu les remerciements de l'association Trans'Organisation pour l'attribution de la subvention versée à l'occasion de la Transju'Cyclo.

Le secteur USEP de Champagnole, école élémentaire Hubert Reeves, remercie la Municipalité et l'ensemble des services municipaux pour leur implication au service des élèves pour les différentes manifestations organisées et pour le prêt d'installations ou de matériel pour leurs différentes sorties.

Le Chœur Opus 39 nous remercie pour la subvention accordée et donne rendez-vous le 10 octobre prochain pour ce grand moment de musique. Ce sera à l'Oppidum.

Le club Donnons des Elles au Vélo remercie la Municipalité pour l'immense soutien et l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors de la veille de l'étape du Tour de France.

Le Lieutenant Nicolas Charles-Defrance, Chef du Centre d'incendie et de secours de Champagnole remercie la Municipalité pour la mise à disposition du gymnase Léo Lagrange à l'occasion du passage de la caravane du Tour de France, le dimanche 19 juillet.

Monseigneur Jean-Luc Garin, Évêque de Saint-Claude, remercie la Municipalité, le Conseil municipal et les équipes municipales d'avoir permis la retransmission de la messe télévisée sur France 2 le dimanche 19 juillet. De belles images ont permis aux téléspectateurs de découvrir le beau département du Jura et de mettre Champagnole sous les projecteurs.

Enfin, le Club de Tennis de Table Champagnolais nous remercie pour la mise à disposition de la salle municipale destinée à accueillir leur activité – nous en reparlerons tout à l'heure. Ils ont pu ainsi créer ce club, qui permet de développer cette pratique sportive au sein de la Commune.

******

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Arrêtés :

- Arrêté du Maire fixant les tarifs du restaurant municipal - 2027
- Arrêté du Maire fixant les tarifs de remplacement de la vaisselle mise à disposition dans les salles municipales
- Arrêté du Maire fixant les tarifs de location de la vaisselle mise à disposition dans les salles municipales
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables aux usagers de la Base de la Roche
- Arrêté du Maire fixant les tarifs de location des salles de l'Oppidum pour 2027
- Arrêté du Maire fixant les tarifs de la restauration scolaire à compter du

1er septembre 2026

- Arrêté du Maire fixant les tarifs des accueils de loisirs extrascolaires à compter du 1er septembre 2026

- Arrêté du Maire fixant les tarifs des accueils de loisirs périscolaires à compter du 1er septembre 2026
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables aux usagers de l'École municipale de musique à compter du 1er septembre 2026

Renonciations au droit de préemption :

- Propriété de Madame PYANET Anne-Lise - Section AH n° 359 - 204 rue des Jardiniers
- Propriété de Monsieur NEVEUX Thierry - Section AK n° 186 et 187 - 16T rue Paul Cretin
- Propriété de Madame JACQUOT Marie - Section AC n° 532 - 12 avenue de la République - Volume 1
- Propriété de la SCI GEMMA MJM - Section AI n° 85 - 20 avenue Jean Jaurès
- Propriété des Consorts GUILLAUMIN - Section AD n° 509 - 27 rue Victor Bérard
- Propriété de Monsieur et Madame LEQUITTE Daniel - Section AV n° 324 - 6 rue Paul Denninger
- Propriété de Monsieur ZARROUATI Éric et Madame NICOD Christelle - Section AI n° 29, 31, 33, 34, 35, 161, 162, 163, 164, 172, 173 - avenue Jean Jaurès - Lot 222 Bloc E
- Propriété de la SA NOELIA - Section BD n° 795 - 6 rue André Malraux
- Propriété de la SA NOELIA - Section BD n° 794 et 796 - 6 rue André Malraux
- Propriété de Monsieur PHILIPONA Thierry - Section AC n° 327 et 328 - 8 ruelle Royet
- Propriété des Consorts MARLIN - Section AC n° 125 - 16 rue du Pavé
- Propriété de Monsieur CAILLE Emmanuel - Section AI n° 400 - 269 rue Saint Exupéry
- Propriété de Madame GREUSARD Nathalie - Section AB n° 139 - 53 avenue de la République
- Propriété de Monsieur PERNOT Jean-Louis - Section AC n° 223, 224, 232, 233, 235 - 27 rue de la Chapelle
- Propriété de Monsieur et Madame DELOME Daniel et Josseline - Section AV n° 37 - 28 rue Gédéon David
- Propriété des Consorts BOCHY - Section BD n° 497 - 2b rue Alexandre Dumas
- Propriété de Monsieur et Madame ZAGNONI Claude et Christiane - Section AC n° 303 - 12 rue Charles Dumont
- Propriété de Monsieur HANI Khalid - Section AE n° 31 - 46 rue de la Gare
- Propriété de Madame DUSSOUILLEZ Françoise - Section AB n° 534, 537 - Place de l'Amitié
- Propriété de Madame SAILLARD Sandrine et Monsieur BINDA Christophe - Section AI n° 122 - 6 rue Joliot Curie
- Propriété des Consorts PERRIN - Section AC n° 289 - 1 rue Charles Dumont
- Propriété des Consorts THEVENIN - Section AB n° 65 - 11 rue de la Liberté
- Propriété de Madame HETZEL Sandra et Monsieur DEMAY Lionel - Section AL n° 102 - 4 place Bichat
- Propriété de la SCI GDL IMMO - Section AB n° 335 - 90 avenue de la République - Lot
- Propriété de Madame MEULLE Olga - Section AV n° 85 - 18 rue Gédéon David
- Propriété de Madame MANGEL Monique - Section AB n° 517, 519 et 268 - 71 avenue de la République - Lot 11
- Propriété de Monsieur GIL Éric Section AI n° 52 - 10 rue Émile Zola

M. le Maire.- Vous avez reçu les décisions prises par le Maire. Ce sont essentiellement des arrêtés de tarifs et des renonciations au droit de préemption.

PREMIÈRE COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES ET COMMUNICATION

1. *Attribution de subvention exceptionnelle au Carreau Champagnolais*

Le Carreau Champagnolais a organisé le 29 août 2026 son deuxième Régional de Pétanque sur la place du Crassier à Champagnole.

L'édition 2026 du Régional de Pétanque de Champagnole a représenté une manifestation d'ampleur pour Le Carreau Champagnolais, avec 340 équipes engagées sur les trois concours et plus de 1 000 joueurs et spectateurs accueillis. La manifestation a également bénéficié d'un soutien important des partenaires, valorisé à hauteur de 7 500 euros en lots et apports financiers. Le budget était estimé à environ 15 000 euros.

Cette année a été un peu particulière pour le club. Avec la délocalisation de leurs activités et le changement de leurs tenues, ils ont eu plusieurs dépenses importantes à assumer. Pour faire face à ces frais, le club a beaucoup sollicité les sponsors et les partenaires habituels. Cette situation a toutefois pénalisé l'organisation du Régional 2026.

En effet, le club a perdu une partie de ses sponsors habituels, alors même que cet événement représente un budget conséquent pour l'association. Le club a tenu malgré tout à maintenir cette deuxième édition.

La première édition avait permis de faire vivre un très bel événement à Champagnole, de rassembler des joueurs venus de différents horizons et de faire connaître davantage le club. C'est pourquoi l'association a sollicité une subvention à titre exceptionnel à hauteur de 1 000 euros pour cette deuxième édition du Régional de Pétanque de Champagnole. Cette aide permettrait de compenser une partie de la baisse des financements privés.

La Commission Affaires sportives - Communication, réunie le 16 septembre, a émis un avis favorable à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros au Carreau Champagnolais.

M. Dussouillez.- Ils souhaitaient tirer de cette manifestation beaucoup de bénéfices pour couvrir les frais qu'ils ont suite au déménagement demandé par la ville de Champagnole, auquel cette dernière a participé, sur leur nouveau terrain aux Louataux, par le biais de la construction des terrains et de l'achat d'un Algeco. Parallèlement, ils ont eu des frais assez importants pour l'achat d'un autre Algeco. Ils ont fait cette demande afin que nous soyons partenaires de cette manifestation, qui est assez importante.

En revanche, le Master Provençal a été supprimé depuis déjà l'année dernière, compétition que nous financions déjà les années précédentes.

Nous attendons qu'ils aient terminé leurs travaux sur place pour inaugurer ce nouvel espace sportif de la Ville.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour eux.

******

2. *Convention avec l'association Tennis de Table Champagnolais*

Un club de Tennis de Table a été créé le 26 juin 2026 à Champagnole.

Après différentes rencontres avec le Maire et le Premier Adjoint aux Sports, suite à leur demande, la Commission Affaires sportives - Communication a visité une salle susceptible de les accueillir située dans le bâtiment « Le Tunnel » Place de la Champagnolaise. La commission a émis un avis favorable pour une mise à disposition de la Ville.

Des travaux de rafraîchissement ont eu lieu cet été :

- Peinture (fournie par la Ville) sur les murs, effectuée par l'association ;
- Mise en conformité de l'électricité, lumière et chauffage par les services techniques.

L'association va pouvoir intégrer les locaux à la fin du mois de septembre, une convention d'occupation (voir en PJ) a été soumise à la Commission des Affaires sportives du 16 septembre 2026, qui a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal avec l'association Tennis de Table Champagnolais et de bien vouloir autoriser le Maire à signer tout document nécessaire.

M. Dussouillez.- Que trouve-t-on dans cette convention ? Je ne vais pas la lire en intégralité, mais pour résumer, les membres responsables de l'association ne peuvent utiliser les locaux à des fins personnelles.

L'adresse de la salle est située derrière la salle du Tunnel, où se trouvent Tonic Attitude et l'Escrime, vers l'école du Boulevard, dans le prolongement de la salle du Tunnel.

Le club s'engage à laisser l'accès libre à la salle contiguë utilisée par le Tennis de Table Champagnolais à l'association Twirling Club, qui a un stockage de matériel juste à côté.

La Commune prend en charge les fluides dans la limite d'un usage normal, exprimé en kilowattheure. Toute consommation excessive constatée par sous-compteur sera intégralement refacturée à l'association sportive.

Cette convention sera signée pour un an renouvelable.

Évidemment, l'association a déjà souscrit toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir les risques du locataire. Ils m'ont assuré que tout sera mis en place pour l'inauguration.

Avez-vous des questions ?

Mme Girod.- Combien y a-t-il de places ?

M. Dussouillez.- Six, mais parfois moins en cas de compétition. Il est à noter que la salle ne peut accueillir plus de 19 personnes à la fois. Lorsqu'ils étaient à Sirod, je crois qu'ils n'en mettaient que quatre.

M. le Maire.- Oui, le Tennis de Table était installé à la salle des fêtes de Sirod, mais il y

avait une grande majorité de Champagnolais. Sirod a besoin de récupérer les créneaux horaires qui étaient utilisés par cette association. Ceux-ci étaient, il est vrai, occupés par des Champagnolais. Ils nous ont donc sollicités en ce sens. C'était pendant la campagne électorale, ils nous ont dit : « Nous avons trouvé une salle inoccupée à Champagnole, elle nous irait parfaitement ». Nous sommes allés voir, c'est effectivement une salle dont nous ne faisons rien.

Cela m'embête toujours de reloger une association dans une salle, parce que si nous faisons quelque chose de ce bâtiment un jour, il faudra la reloger ailleurs alors qu'elle est installée, mais il y a tout de même une grosse demande pour le tennis de table.

Nous avons fait des travaux dans cette salle : l'éclairage a été changé, le système de chauffage a été refait. Flavien en sait davantage que moi.

M. Delfau.- Nous avons refait l'électricité.

M. le Maire.- Ce sont eux qui ont fait la peinture et l'aménagement intérieur. Ils sont très heureux de s'installer dans cette salle.

C'est une association champagnolaise qui était sur Sirod. Cela s'est très bien passé, ils ont été sympathiques, ils ont bien mis la main à la pâte pour aménager. Nous n'avons pas de devenir pour ce bâtiment dans un futur immédiat, donc il est là. Il n'a qu'un mérite, c'est d'exister. De plus, la remise aux normes de cette salle n'a pas généré de frais importants.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Ils ont participé cette année au Forum des associations pour se faire connaître progressivement. C'est la raison pour laquelle vous avez sur vos tables le cadeau qui avait été offert à chaque association présente lors du forum, à savoir une petite batterie externe.

M. le Maire.- Il s'agit effectivement d'une batterie externe, ainsi que d'un stylo.

Vous avez également le programme de la Fondue de Crobards, pour ceux qui sont intéressés, qui ont des enfants ou des petits-enfants. C'est notre sixième édition, cela se passe très bien. Tous les ans, entre 300 et 400 enfants y participent. C'est un programme culturel intéressant pour les enfants.

TROISIÈME COMMISSION : VIE SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

3. *Information sur la rentrée scolaire*

Une information est présentée concernant la rentrée scolaire 2026 : effectifs dans les écoles, personnel, périscolaire.

M. Grenier.- Nous avons l'habitude de faire un bilan rapide sur la rentrée scolaire chaque année, lors du premier Conseil municipal.

La rentrée s'est déroulée de manière satisfaisante, avec des équipes d'enseignants au complet et des équipes périscolaires bien en place. Il est important de préciser que les équipes d'enseignants étaient au complet, parce que ce n'est pas tout le temps le cas.

En ce qui concerne l'école maternelle de Valentenouze, il faut noter l'augmentation de l'effectif (70 élèves), du nombre de classes (quatre classes) et du nombre d'ATSEM (trois ATSEM). Une nouvelle directrice est arrivée – j'espère qu'elle restera plusieurs années, parce que nous venons d'avoir trois changements, nous avons changé tous les ans – ainsi qu'une nouvelle enseignante.

Beaucoup d'investissements ont été réalisés dans cette école :

- Renouvellement du mobilier de bureau de la directrice

Un bureau, deux armoires et un meuble bas. Le bureau précédent s'ouvrait avec un tournevis, donc il était grand temps de le changer.

- Réparation d'un rayonnage
- Création d'un rangement quatre portes

Pour ceux qui connaissent la salle de motricité, c'était à la place des armoires marron qui étaient contre le mur. Cela a beaucoup d'allure, c'est très propre et très efficace, cela permet de ranger énormément de matériel.

- Rénovation complète de la cuisine

C'est une cuisine équipée, nous avons pu changer tous les meubles, faire la peinture.

- Création d'un espace d'accueil périscolaire dans la salle de motricité, faute de place

Une nouvelle classe a été ouverte, qui a pris la salle occupée par le périscolaire, donc nous avons recréé un petit espace d'accueil dans la salle de motricité. Nous avons acheté quelques petits meubles bas.

- Création d'un espace de restauration à l'annexe Jules Ferry, faute de place

C'est le même principe : les enfants de Valentenouze déjeunaient dans la salle périscolaire, mais ils ne peuvent plus le faire, donc nous avons été obligés de les déplacer. Nous utilisions le mobilier de la salle périscolaire, mais nous ne pouvons plus le faire, nous n'allons pas le déplacer. Nous avons donc réinvesti dans des tables et des chaises, ce qui a entraîné d'importantes dépenses pour l'été dans cette école. Nous avons ainsi créé un espace de restauration dans l'annexe Jules Ferry.

- Renouvellement d'une partie du mobilier de la classe de la petite section et d'une partie du matériel pédagogique

Tous les ans, nous essayons de mettre à jour les équipements de cette école, de ses classes, en éliminant les meubles les plus anciens ou les plus vétustes. Pour ceux qui connaissent les écoles, nous commençons à prendre le dessus, mais il y a encore à faire. Des meubles doivent être achetés régulièrement, nous essayons de le faire.

En ce qui concerne l'école élémentaire Jules Ferry, il est à noter l'augmentation de l'effectif (104 élèves) et du nombre de classes (cinq classes), ainsi que la réouverture de la classe fermée au mois de juin. L'inspecteur s'était engagé à l'ouverture de cette classe suite à l'arrivée de sept élèves dans l'été et du principe de recomptage de la rentrée. Cela nous a permis de rouvrir la classe. Nous l'avions gardée « au chaud » toute prête, nous n'avons pas eu besoin de racheter de matériel. Nous avions gardé l'ordinateur de l'enseignante, le vidéoprojecteur. Nous avons eu de la chance, parce que l'enseignante qui occupait la classe au mois de juin était rattachée en tant que remplaçante à l'école Jules Ferry, donc elle a été dans la classe en deux jours, classe que nous avons pu rouvrir, à la grande satisfaction de tous. L'équipe enseignante est donc la même que l'année dernière, puisque la remplaçante a repris sa place.

En termes d'investissement, nous avons là aussi rénové la cuisine, mais celle de Jules Ferry n'a pas tout à fait la même fonction que celle d'une école maternelle. C'est surtout pour les personnels. C'est un petit coin cuisine qui était présent à l'origine de l'école, il y avait des tringles avec des rideaux devant les rayonnages. Nous sommes donc passés à quelque chose de plus propre. Nous n'avons pas eu le temps de faire la peinture, nous verrons cela plus tard.

En ce qui concerne l'école maternelle du Boulevard, l'effectif est stable : 104 élèves, cinq classes et quatre ATSEM. Une nouvelle directrice est arrivée, ainsi qu'une nouvelle enseignante en moyenne section ; le reste de l'équipe est stable.

En termes de travaux, nous avons réalisé les peintures au sol dans la cour sous la forme d'un parcours ludique, ce qui était attendu depuis pas mal de temps. Cela s'est fait en collaboration avec l'association des parents d'élèves, qui avait monté le projet. Ils souhaitaient même participer au financement, mais la Ville a finalement pris en charge le projet. C'est assez ludique, il y a quatre espaces dans la cour centrale, cela donne satisfaction avec des petits parcours très colorés à faire à pied, en vélo ou en trottinette.

En ce qui concerne l'école élémentaire Hubert Reeves, les effectifs sont en légère augmentation, avec 211 élèves pour 10 classes, dont une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire). L'équipe éducative est stable. Cette école n'a pas beaucoup bougé. Elle inquiète toujours, parce qu'elle est bien remplie.

J'en viens au périscolaire.

Sur les tableaux de fréquentation des différents temps périscolaires, les chiffres peuvent varier d'un jour à l'autre ou d'une semaine à l'autre. La fréquentation reste élevée. La restauration scolaire est fréquentée dès le plus jeune âge par plus de 150 élèves. Ces variations impliquent une grande souplesse chez nos personnels du périscolaire.

En général, près de 50 % des effectifs fréquentent la restauration scolaire dès la maternelle. Dès le plus jeune âge, nous avons souvent un enfant sur deux qui déjeune au restaurant scolaire.

Sur le plan matériel, il reste des efforts à faire : renouvellement de mobilier, d'ordinateurs, de matériel de sport, aménagement des cours de récréation du Boulevard, de Valentenouze et d'Hubert Reeves, avec notamment un projet d'arborisation, auquel le Maire est assez attaché. Guy, veux-tu en dire un mot ?

M. le Maire.- Nous avons déjà planté des arbres derrière Hubert Reeves, puisqu'ils ont souffert cet été.

Ne nous voilons pas la face sur le climat, nous devons amener des espaces de fraîcheur dans nos écoles, et dans nos quartiers également. C'est facile à faire sur Valentenouze, il y a de grands terrains, nous pouvons replanter quelques arbres. À Hubert Reeves, c'est fait en partie, nous allons améliorer et replanter ce qui a séché. À l'école du Boulevard, Flavien et les services techniques ont regardé, il y a quelques arbres, mais nous pouvons encore en mettre. Ce sont des cours un peu sectionnées, donc c'est facile.

En revanche, Ferry, ce n'est que de l'enrobé, et le problème, c'est que c'est exigu. Nous avions déjà racheté un petit bout de terrain, je ne sais plus si c'était à la Sécurité sociale, qui est juste en dessous, ou à l'OPH.

M. Grenier.- À l'OPH.

M. le Maire.- Nous voulions racheter un bout à la Sécu, mais ils n'ont pas voulu. Ils auraient mieux fait de nous le vendre, parce qu'ils n'en font pas grand-chose, c'est fermé.

C'est très exigu au niveau du terrain, donc il est très compliqué de remettre des arbres, il n'y a pas la place. Toutefois, j'ai discuté avec l'office HLM, avec la Maison Pour Tous. Un grand

immeuble a été démoli rue Henri Prost, je pense que nous allons y faire un espace fraîcheur qui servira à tout le quartier, nous allons planter des arbres et mettre des bancs. Ce n'est jamais qu'à 200 mètres de l'école Jules Ferry, donc cela pourrait également être mis à disposition de l'école quand il fait trop chaud. 200 mètres, cela se fait en trois minutes. Même avec des petites jambes, ça va vite. Ils pourraient aller faire les récréations sous les arbres quand ils auront un peu poussé et sortir de cette cour qui est en plein soleil. Là-bas, il n'y a rien pour faire de l'ombre. Nous allons voir cela, nous en discuterons avec les équipes enseignantes. Nous devons déjà faire nos plantations.

Le directeur de la Maison Pour Tous, dans sa grande magnanimité, m'a dit : « Nous ferons une convention pour vous donner le droit de planter ». Nous n'avons pas parlé d'argent. Nous en planterons, parce que c'est pour tout le quartier, et cela nous servira aussi pour l'école Jules Ferry.

Nous devons vraiment prévoir des endroits de fraîcheur pour les enfants à l'école, sachant que les ventilateurs vont arriver. Il y a trois climatisations à Jules Ferry : la salle qui était considérée comme un four est climatisée, elle a des vitres spéciales, donc cela va mieux ; deux autres salles ont de grosses climatisations. Nous avons discuté avec Flavien, ils seront plutôt bien. Ensuite, quatre ventilateurs par classe devraient arriver durant l'hiver, payés par la Communauté de Communes, subventionnés par EDF et l'État, mais je ne sais pas exactement comment. Au départ, nous avions reçu de l'État, puis nous avons reçu des informations d'EDF. Je ne sais donc pas si c'est EDF qui remplace l'État.

La mise en place sera à la charge des communes ou des SIVOS. En ce qui nous concerne, nous avons la chance d'avoir des électriciens, donc nous allons y arriver. Il était trop compliqué de prendre un électricien au niveau de la Communauté de Communes et d'aller voir dans toutes les écoles. Chaque commune se débrouille donc avec son école, mais la Communauté de Communes paye la fourniture de tous ces ventilateurs.

En conclusion, nous allons prendre soin de nos chères petites têtes blondes pour qu'elles n'aient pas trop chaud dans nos écoles.

M. Grenier.- Nous pouvons donc espérer que les ventilateurs seront en place pour l'été prochain.

M. le Maire.- Oui, il faut que ce soit opérationnel dès fin mai. Ce sera le cas.

M. Grenier.- Il faut noter un phénomène important sur la Ville par rapport à la sectorisation. Nous constatons un rééquilibrage des effectifs sur les deux pôles scolaires de la Ville, avec une augmentation du nombre de classes à Valentenouze et Jules Ferry. Cette répartition due à notre sectorisation nous a longtemps inquiétés, parce que le pôle Boulevard et Hubert Reeves avaient tendance à attirer davantage d'élèves que l'autre côté. Maintenant, nous constatons que cela s'est rééquilibré : l'école de Valentenouze et l'école Jules Ferry ont un peu gagné en attractivité. À un moment, Valentenouze était un peu boudée, mais il semblerait que cela évolue doucement. Cela étant, il suffit que deux ou trois familles changent d'avis, passent au forcing, disparaissent, déménagent ou reviennent.

En 2026, nous avons mis en place un roulement annuel entre les deux écoles maternelles pour les ATSEM. Un roulement annuel entre les classes est également instauré. L'idée est que les ATSEM circulent entre les deux écoles, qu'elles ne fassent pas l'ensemble de leur carrière dans la même école. Par exemple, nous avons constaté que des ATSEM avaient pu faire 25 ans avec la même enseignante. Cela se passait bien, mais je pense que ce n'est pas forcément l'idéal. En l'occurrence, nous provoquons un roulement obligatoire : nos ATSEM feront un ou deux ans dans une école et changeront. Comme indiqué, elles changent également de classe tous les ans.

Nous nous sommes inspirés de ce qu'avait mis en place l'ancien directeur de l'école du Boulevard. Cela fonctionnait très bien, donc nous l'avons étendu aux deux écoles, nous avons mis dans la boucle la deuxième école. Jusqu'à aujourd'hui, cela donne satisfaction.

En ce qui concerne l'équipement pour lutter contre la hausse des températures, le Maire vient d'en parler avec le projet d'équiper chaque classe de plusieurs ventilateurs. Il est aussi prévu des zones de fraîcheur arborées dans les cours de l'école, comme nous venons également d'en parler.

Voilà les informations que nous voulions vous transmettre sur cette rentrée scolaire.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

C'était juste un point d'information, il n'y a ni à délibérer ni à voter. Pascal nous fait ce point tous les ans.

M. Cuevas.- Je n'ai pas de question, mais il est intéressant de faire la tournée des écoles, sachant que celle-ci n'avait pas été faite depuis longtemps. Lorsque nous parlons de budget et d'équipement, cela permet de faire un état des lieux.

M. Grenier.- Parles-tu de la tournée que nous avons faite avec la commission ?

M. Cuevas.- Oui, celle que nous avons faite il y a 15 jours.

M. Grenier.- Parce que nous faisons aussi la tournée avec Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Je fais la tournée tous les ans.

M. Cuevas.- Cela permet de constater la situation.

M. le Maire.- Allez demander aux professeurs des écoles de Champagnole – je ne pense pas qu'ils le disent parce que je suis là et pour me faire plaisir – comment ils sont traités à Champagnole par rapport aux autres écoles. Nous avons des instituteurs assez anciens. Je dis « anciens », mais il n'y en a plus qu'un, il n'y a plus qu'un homme, ce sont toutes des dames.

M. Grenier.- Oui, il ne reste qu'un enseignant. C'est très féminin.

M. le Maire.- Cette profession s'est effectivement complètement féminisée, mais je n'ai rien contre. Quand tu vois comment ils sont traités dans les petites communes… Je félicite les services techniques – Flavien, tu pourras leur dire –, parce que dès qu'il y a quelque chose, qu'ils lèvent le petit doigt, les services techniques arrivent et arrangent l'affaire. Ils sont très contents des services de la Commune.

******

4. ***Facturation des frais de fonctionnement du centre de loisirs aux communes extérieures***

M. Grenier.- Le service Champa'Loisirs, en charge de l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires, est à ce jour financé par des soutiens de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la participation des familles. Toutefois, ces recettes ne couvrent pas l'ensemble des frais et nous notons un reste encore important à la charge de la commune de Champagnole.

Il est important de préciser que le temps périscolaire concerne les 36 semaines de scolarisation (accueil du matin, accompagnement au restaurant scolaire, accueil et aide aux devoirs le soir, accueil les mercredis) et que le temps extrascolaire concerne les vacances.

L'accueil périscolaire est fréquenté majoritairement par des enfants de familles champagnolaises ou des communes rattachées et n'ayant pas d'école. L'accueil extrascolaire est fréquenté par des enfants champagnolais et par des enfants des communes voisines. Le ratio varie, selon les années, de 60 %/40 % à 50 %/50 %.

Les maires des communes voisines ont été informés de la difficulté pour la commune de Champagnole de continuer à financer le reste à charge sur ses fonds propres pour la totalité des enfants.

À ce jour, il conviendrait de facturer un montant forfaitaire journalier de 16 euros par enfant fréquentant le centre de loisirs.

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le principe d'une facturation aux communes extérieures d'un montant forfaitaire journalier par enfant fréquentant l'accueil extrascolaire au centre de loisirs de Champagnole ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à fixer chaque année par arrêté le montant à facturer.

M. le Maire.- C'était un chantier de longue haleine. Nous avions annoncé en juin 2025 que nous facturerions la prestation dans le futur, parce que l'impôt des Champagnolais servait finalement à payer les vacances d'enfants d'autres communes. Je vous rappelle que ce n'est pas une compétence intercommunale, mais une compétence communale.

J'avais prévenu les maires avant les vacances – en juin, je crois, la première fois – que cela allait changer. Ensuite, je les ai invités à une réunion en septembre 2025, qui s'est tenue début novembre 2025. Certains n'étaient pas d'accord. Ils en ont le droit, mais s'ils veulent créer un centre de loisirs dans leur commune, ils peuvent aussi le faire.

J'ai ensuite envoyé un courrier au mois de février 2026 en leur disant que nous ne mettrions pas à exécution pour les vacances de Pâques, afin de ne pas troubler les élections municipales dans les communes. Ç'aurait pu être un sujet polémique, ce n'était pas la peine. Dès lors, en mai, au moment d'inscrire les enfants, c'est comme ça. Certaines communes ont été réticentes, mais au bout du compte, toutes les communes qui étaient concernées par des enfants qui rejoignaient notre centre d'animation loisirs… Nous avions généralement 60 % de Champagnolais et 40 % d'enfants extérieurs, mais nous pouvions aussi approcher les 50/50.

Il faut dire que certains maires sortants avaient un peu glissé l'affaire sous le tapis et n'en avaient pas parlé, donc de nouveaux maires ont découvert l'affaire, si je puis dire, juste après les élections, lorsqu'il a fallu inscrire les enfants. Finalement, cela s'est bien passé. Toutes les communes avaient délibéré, au moins jusqu'à la fin de l'année 2026, donc elles étaient d'accord.

J'avais parlé d'une participation « aux alentours » de 16 euros, mais ils ont tous compris 16 euros. Toutefois, nous n'allons pas nous embêter à faire des calculs savants, cela ne sert à rien.

Je pense sérieusement que le déficit d'enfants qui ne sont pas de notre Commune, donc qui ne payent pas d'impôts ici, ne doit pas être financé par les impôts des Champagnolais.

D'ailleurs, nous parlons de fonctionnement, mais puisque nous avons un projet d'amélioration du centre d'animation loisirs, il va falloir passer ce dernier au centre aéré. Nous

avons deux centres d'animation loisirs, dont le centre aéré d'été pour les enfants de plus de 6 ans, mais où les moins de 6 ans ne peuvent pas être accueillis, parce que nous n'avons pas suffisamment de surface. Ils restent donc au milieu du parking du LEP, ce qui n'est pas l'idéal, donc on les emmène ailleurs. Il y a des bus, ce n'est pas l'idéal, même si c'était très bien à l'époque où nous l'avons fait avec Clément, parce que c'était une solution rapide de transfert de notre centre d'animation loisirs.

Au centre aéré, il n'y a pas de chauffage, un seul bâtiment est chauffé, celui du milieu, les autres ne le sont pas. Il va falloir revoir tout cela.

Je vais donc enclencher une discussion avec la Communauté de Communes et avec les communes intéressées afin de regrouper nos services du centre d'animation loisirs et l'administratif, été comme hiver, sur le site du centre aéré. Nous avons tout de même trois bâtiments existants qui n'ont qu'un mérite, c'est d'exister, pour deux d'entre eux, mais enfin, ils sont là. Il faudra très certainement que nous en construisions d'autres.

Les communes aux alentours et la Communauté de Communes vont devoir se positionner sur cette affaire, parce que Champagnole ne pourra pas, par les impôts de ses citoyens, financer cette affaire pour tout le monde.

Je précise que je ne parle pas de transfert de l'activité à la Communauté de Communes, je parle éventuellement de fonds de concours, etc. C'est une compétence communale, et je tiens à ce qu'elle le reste, sur un site communal auquel je tiens. J'ai moi-même été enfant là-bas et je pense que je ne suis pas le seul parmi ceux qui sont nés à Champagnole. Pascal Tissot, tu étais au centre aéré ?

M. Tissot.- Oui.

M. le Maire.- Pascal Grenier ?

M. Grenier.- Aussi.

M. le Maire.- Nous sommes tous passés par le centre aéré, qui existe depuis plus de 60 ans. Il est grand temps de lui donner un coup de fraîcheur. Il faudra établir un programme, nous avons déjà commencé à réfléchir avec Pascal et Audrenne, la directrice.

C'est donc un chantier qui va arriver sur la table du Conseil municipal, qui sera déjà débattu en commission et avec les autres communes. Cela étant, nous ne pourrons pas mener à bien une telle affaire sans les autres. Il est bien évident que nous ne pouvons plus nous permettre de financer pour tout le monde.

Il est donc bien évident que la Commune ne peut plus assumer à elle seule les frais engendrés par ce type d'activités, qui font également partie de l'attractivité de notre territoire. Si un ménage vient habiter à Champagnole, à Ney, à Cize, à Crotenay, peu importe, sur quoi s'interroge-t-il ? L'éducation, savoir s'il y a des écoles, la santé, savoir s'il y a des médecins. Sur quoi s'interroge-t-il en troisième position ? « Les enfants, qu'est-ce qu'on en fait ? » Oui, c'est important.

Madame la Maire d'Entre-deux-Monts l'avait d'ailleurs très bien expliqué à ses collègues à l'époque en disant : « Quand un ménage vient à Entre-deux-Monts, une de ses principales préoccupations est : que fait-on des enfants le mercredi et pendant les vacances ? » Tous ceux qui travaillent hors Éducation nationale n'ont pas forcément les mêmes vacances que les fermetures d'école, donc c'est la Collectivité qui assume – je précise que je n'ai rien contre les professeurs ou

les instituteurs, ce n'est pas mon propos. C'est donc nous qui assumons cette compétence de garder les enfants, mais nous ne pouvons pas garder les enfants de tout le monde. Aussi, les 16 euros sont facturés aux communes, c'est-à-dire que les parents payent le tarif, qui est encadré par la CAF et que nous ne pouvons pas augmenter comme nous le voulons, et ils payent un peu plus que les Champagnolais.

Pascal, as-tu certains tarifs en tête ?

M. Grenier.- Non, je ne les ai pas en tête, mais c'est une usine à gaz.

M. le Maire.- Cela dépend des impôts.

M. Grenier.- Il existe trois niveaux de tarifs selon les revenus.

M. le Maire.- C'est compliqué. Ils payent un peu plus que les Champagnolais. Un enfant de l'extérieur qui paye le maximum, hors repas, paye entre 13 et 15 euros par jour, mais le coût n'est pas de 15 euros, il est de plus de 30 euros. Voilà pourquoi nous demandons 16 euros aux communes. Celles-ci, pour l'instant, ont bien vu qu'elles avaient plutôt intérêt à donner 16 euros par enfant plutôt que de créer un centre d'animation loisirs, parce que là, elles vont comprendre ce que ça va leur coûter en personnel, en bâtiment, etc.

Si nous voulons facturer aux communes, nous devons donc délibérer sur le tarif, sans quoi la Trésorerie va nous retoquer les factures.

Y a-t-il des questions sur cette affaire ? Ce n'est pas la première fois que nous en parlons et ce n'est pas la dernière, je vous le garantis.

M. Vuillermoz.- Avez-vous une idée des recettes que nous aurons ?

M. Grenier.- Toutes les communes ont été informées de la fréquentation des enfants sur 2025, elles avaient toute une idée de la fréquentation des enfants de leur commune. Je ne les ai pas toutes en tête, parce que c'est aussi une usine à gaz. Il est difficile de vous donner un chiffre global, pour la bonne et simple raison que puisque ce n'était pas encore passé au Conseil municipal, ce n'est pas encore facturé. Nous lancerons les factures à partir de demain ou après-demain. Nous étions dans l'attente du passage en Conseil municipal pour lancer les factures. D'ailleurs, quelques parents les réclament, parce qu'ils n'aiment pas que les factures traînent – je précise que je parle des factures de l'été.

M. le Maire.- Nous n'envoyons pas les factures aux parents, mais aux communes. Ensuite, si certaines veulent refacturer aux parents, c'est leur problème, ce n'est pas le nôtre.

M. Grenier.- En gros, 150 à 200 enfants par jour fréquentent le centre de loisirs, sachant que 50 % sont de l'extérieur.

M. le Maire.- Mettons 80 enfants de l'extérieur, voire 70.

M. Grenier.- Cela fait une somme rondelette.

M. le Maire.- Soyons modestes : 70 enfants de l'extérieur à raison de 16 euros sur six semaines en été – je ne parle que de l'été, mais il y a également les vacances d'automne et de Noël –, cela représente 50 000 à 60 000 euros. Je rappelle que nous parlons des impôts des Champagnolais.

M. Grenier.- Je mets au vote. Qui est contre cette facturation ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

M. le Maire.- Merci à vous de penser aux finances de la Commune.

QUATRIÈME COMMISSION : AFFAIRES GÉNÉRALES ET PERSONNEL

5. *Règlement intérieur du Conseil municipal*

Conformément à l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 1 000 habitants, le Conseil municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le projet ci-joint, établi à partir du modèle de l'Association des Maires de France, a été étudié et amendé par la Commission Affaires générales réunie le 9 juin 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce règlement intérieur.

Mme Delacroix.- Je pense que vous l'avez tous lu.

M. le Maire.- En entier ? Tu ne nous le lis pas ?

Mme Delacroix.- Si vous le souhaitez, je le fais. Cela ne me gêne pas, mais je pense que vous allez dormir. Il fixe notamment les délais de convocation. Cela peut être intéressant en cas de question, mais ce n'est pas quelque chose qu'on laisse sur sa table de chevet.

Si vous n'avez aucune remarque à formuler sur ce règlement intérieur, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

******

6. *Modification du tableau des effectifs*

Régulièrement en cours d'année, le tableau des effectifs du personnel communal doit être modifié pour tenir compte de l'évolution des carrières des agents et des besoins de la Collectivité dans l'organisation de ses services.

La modification proposée est la suivante :

SERVICE	EMPLOI SUPPRIMÉ	EMPLOI CRÉÉ
RESSOURCES HUMAINES	/	Rédacteur Principal de 1ère classe (32/35ème) Titulaire au 16/11/2026
ÉCOLE DE MUSIQUE	Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe (7.25/20ème) CDD au 31/08/2026	Assistant d'Enseignement Artistique (8/20ème) CDD au 03/11/2026
	Assistant d'Enseignement Principal de 1ère classe (11/20ème) Titulaire au 31/08/2026	Assistant d'Enseignement Artistique Territorial (10/20ème) CDD au 02/11/2026

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications du tableau des effectifs, selon les conditions et dates susvisées.

Mme Delacroix.- En ce qui concerne la création d'un emploi au service Ressources humaines, la personne vient d'une mutation de la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins.

Pour ce qui est de l'École de musique, le premier CDD d'enseignement artistique est créé du 3 novembre 2026 au 31 août 2027. Il s'agit d'un poste de professeur de trombone, puisque Didier était à la recherche de professeurs pour sa rentrée des classes. Il ne la fera donc qu'au mois de novembre. Le second poste est celui d'un professeur de clarinette. L'École de musique est désormais au complet, toutes les cases sont remplies.

S'agissant du service RH, comme vous le savez, Sandy va intégrer le service Finances, donc il fallait pourvoir à son remplacement. Nous ne supprimons pas son poste, nous en créons simplement un nouveau. Je dois dire que nous avons eu de la chance sur ce recrutement, parce que la personne qui arrive faisait partie des services RH de la Communauté de Communes, donc elle est opérationnelle de suite, ce qui est très favorable pour la Collectivité.

M. le Maire.- Donne-nous son nom.

Mme Delacroix.- Il s'agit d'Émilie Masnada.

Mme Delacroix.- Puisque nous en sommes à donner les noms, la professeure de trombone est Claire Poux et la professeure de clarinette est Perrine Tedoldi.

Mme Delacroix.- Perrine Tedoldi aura un CDD de novembre à août.

Mme Delacroix.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie, Didier sera content.

M. le Maire.- Je tiens vraiment à remercier Didier Verjus, ainsi qu'Emmanuel, le directeur de l'École de musique, parce que cela n'a pas été simple lorsque le départ du professeur de trombone, Monsieur Veronese, a été annoncé. C'est lui qui venait en vélo depuis la Suisse, deux heures de vélo, été comme hiver, en passant par Pontarlier. Il avait droit à la prime vélo ! Il va faire des concerts à Milan en vélo, parce que c'est un tromboniste de talent, il joue dans les grands orchestres. Il est excellent, mais au bout d'un moment, ça n'allait plus.

Jean-Marie Frochot, Champagnolais qui a été professeur à l'École de musique pendant 20 ans tout en habitant à Lyon, faisait des voyages pour 10 à 11 heures de cours regroupées sur deux jours. Nous comprenons qu'il ait trouvé du travail dans une école de musique lyonnaise, il est normal qu'il nous quitte. Il nous a rendu des services pendant très longtemps.

Ça y est, notre École de musique est donc complète au niveau des professeurs, mais je peux vous dire que nous ne rigolions pas au mois de septembre !

CINQUIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

7. ***Rapport annuel 2025 du service de distribution d'eau potable***

Conformément à l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, il a été

établi un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2025. Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et tenu à la disposition du public. Le document est ci-annexé. Il est également joint une note d'information de l'Agence de l'Eau.

Par ailleurs, l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales impose au délégataire de fournir un rapport retraçant les opérations afférentes à l'exécution du service, une analyse de la qualité de ce service et les comptes. Vous trouverez ainsi ci-annexé le rapport établi par la société Veolia pour l'exercice 2025.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

M. le Maire.- Nous en arrivons au moment que vous attendez tous chaque année, à savoir les rapports annuels. Nous mettons le rapport du délégataire de côté, nous ne le regardons même pas. Il y a aussi celui de la Collectivité, auquel nous allons nous intéresser, mais vous trouverez exactement les mêmes chiffres. Je pense que vous l'avez tous lu attentivement.

Ce rapport est établi par BAC Conseils, un cabinet lyonnais qui nous avait également servi à faire le recrutement.

Il indique les données suivantes :

- Nombre d'habitants desservis : 8 460 ;
- Nombre d'abonnés : 4 423 en 2024 et 4 449 en 2025 (+0,6 %) ;
- Volumes mis en distribution : 527 868 m^3 en 2024 et 556 856 m^3 en 2025 (+5,5 %).

BAC Conseils précise que les volumes achetés sont relevés du 1er janvier au 31 décembre et les volumes vendus en septembre 2024. Il est à noter une légère baisse de performance du réseau.

Nous avons 63,404 kilomètres de linéaires. Certains ont été sortis, ce sont des réseaux privés, raison pour laquelle nous en avons un peu moins. En réalité, nous avons exactement le même réseau, c'est simplement qu'il y a un peu moins de linéaires publics, qui étaient comptés dans des rues privées.

Passons à la facture 120 m^3, qui est la référence en assainissement et en eau potable. Le délégataire Véolia a une part fixe à 32,96 euros et une consommation à 67,25. En ce qui concerne la Collectivité, nous n'avons pas d'abonnement et notre consommation est à 24,70. Je précise qu'il faut diviser la consommation par 120 pour avoir le prix unitaire, donc nous sommes à environ 0,20 euro. Nous n'avons pas augmenté l'eau potable depuis la construction de la station d'épuration, nous avons le même tarif depuis 2001.

Une facture de 120 m^3 coûtait 196 euros en 2025, soit 1,6333 euro le mètre cube. Ce sera légèrement plus bas en 2026 en raison de la diminution des taxes. La différence sur la part délégataire s'explique par l'actualisation due au contrat. L'assainissement est quant à lui à 2,69 euros le mètre cube. Dès lors, nous dépassons 4 euros, donc nous sommes subventionnables par le Département à hauteur de 10 % sur les travaux d'assainissement. Nous allons rapidement le faire savoir à Monsieur le Président du Département. Si je ne m'abuse, 2,69 + 1,6333, cela fait plus de 4.

Je précise que la quantité moyenne est plutôt de l'ordre de 90 m^3. C'est pour cela que j'ai également présenté hier soir à la Communauté de Communes une facture de 90 m^3, qui revient forcément un peu plus chère au mètre cube, parce que la part fixe est la même, donc la part variable est moindre. Cela étant, il ne s'agit que d'un dixième d'euro.

1,63 euro, ce n'est pas cher, sachant que le prix moyen pour une commune gérée par une délégation, entre 3 500 et 10 000 habitants, est de 2,54 euros. À 1,63 euro, nous sommes bien inférieurs à notre strate.

Les recettes totales de la Collectivité se sont élevées à 97 733 euros en 2025, c'est-à-dire notre part variable multipliée par le nombre de mètres cubes. La part du délégataire était de 516 327 euros, mais il est vrai que ce sont eux qui font le boulot, pas nous. Les 97 000 euros nous servent uniquement à faire des investissements. Nous mettons environ 100 000 euros par an.

J'en arrive aux indicateurs de performance et à la conformité d'eau distribuée. Il y a eu 16 analyses microbiologiques, toutes bonnes, ainsi que deux analyses physico-chimiques, en 2024 et en 2025, toutes bonnes également. C'est à la source qu'il y a le plus d'analyses, à l'usine de la Papeterie.

En termes de rendement, nous avons un réseau de 85,2 %, à peine en baisse par rapport à l'année précédente, mais cela dépend beaucoup de la météo. Nous avons eu une année pluvieuse et il arrive que les argiles se gonflent, nous avons des casses, etc. En cas d'année trop sèche, les argiles se rétractent, nous avons des casses. Nous n'y pouvons rien. Je précise que le rendement n'est pas calculé depuis la source de la Papeterie, il est calculé depuis le réservoir de la Queude, donc sur les 63 kilomètres du réseau de distribution.

85 %, ce n'est pas mal, d'autant plus que nous avons un réseau sous pression. Si vous prenez la Ville de Paris, il n'y a pas de pression partout. Ils ont des rendements phénoménaux, même en cas de fuite, vu le nombre de citoyens raccordés sur une canalisation. Pour ce qui nous concerne, nous allons desservir des lotissements. Par exemple, s'il y a 15 maisons dans une rue et que la canalisation casse, le pourcentage d'eau consommée par les 15 maisons de cette rue est énorme ; à Paris, si une canalisation qui dessert 10 000 habitants casse, le pourcentage est minime. On nous met des ratios nationaux.

Le Centre Est, c'est encore bien pire, parce que s'ils ont une casse sur la canalisation qui alimente Le Larderet, Le Moutoux et Le Latet, vu le nombre d'abonnés, je ne vous dis pas… Quoique, ils ont des vaches, et une vache consomme 100 litres d'eau par jour, mine de rien ! Il n'y a pas d'habitants, donc le pourcentage est forcément catastrophique, puisque c'est un pourcentage par rapport à la consommation.

En revanche, un ratio intéressant, c'est l'indice linéaire de pertes en réseau. En l'occurrence, c'est le nombre de mètres cubes par kilomètre et par jour sur nos réseaux. C'est beaucoup plus intéressant que le pourcentage. Nous perdons en moyenne 3,6 m^3 par kilomètre et par jour sur nos réseaux. En 2025, nous étions à 3,05 m^3. Le délégataire s'est engagé à 4,74 m^3, donc ils sont largement en dessous. C'est un ratio que je préfère au pourcentage, parce qu'il nous donne vraiment l'état du réseau.

Nous avons fait de gros investissements pour sectoriser, nous avons cinq secteurs. En cas de panne ou de casse sur une branche de Champagnole, nous recevons une alerte. S'il y a un problème à 3 heures du matin, sachant que rien n'est consommé à cette heure.

Si un compteur de secteur tourne, cela signifie forcément que nous avons une casse, donc ils commencent à la rechercher le lendemain. Ils sont équipés. Nous avons également des sous-secteurs avec des compteurs, donc nous savons rapidement d'où vient la casse. En écoutant les canalisations, ils trouvent vite les casses. Ce sont des investissements que nous avons déjà faits il y a une dizaine d'années, raison pour laquelle nous avons un rendement intéressant sur nos réseaux.

Vous avez ensuite les investissements (en mètres, pas en kilomètres), ainsi que le taux moyen de renouvellement. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un budget annexe, donc zéro centime du budget général ne vient sur le budget Eau. Nous réinvestissons avec les bénéfices que nous faisons toute l'année, raison pour laquelle nous n'augmentons pas. Nous avons un bénéfice d'environ 100 000 euros, et si nous ne le faisons pas tous les ans, nous faisons une campagne de 200 000 euros. Nous n'avons rien fait en 2021 et 2023, nous avons fait 392 mètres en 2022 et 589 mètres en 2024. Nous allons refaire une campagne, nous aurons environ 200 000 euros pour changer une canalisation vieillissante ou faire des améliorations sur nos réseaux.

Je tiens à rappeler que notre budget annexe Eau potable n'a aucun prêt, nous autofinançons tout parce que nous faisons suffisamment. Tant que cela fonctionne, je ne vois pas l'intérêt d'augmenter le prix de l'eau. Il n'a pas bougé depuis 2001, tant mieux pour les Champagnolais, tant mieux pour tout le monde. Nous avons encore de quoi faire nos investissements et avoir un réseau en état, donc il n'y a pas de raison d'augmenter.

M. Delfau.- Il y a eu la conduite rue Émile Zola.

M. le Maire.- Nous avons effectivement fait la rue Émile Zola entre 2025 et 2026, raison pour laquelle cela n'apparaît pas. Nous avions créé l'assainissement par la Communauté de Communes. La conduite était en mauvais état, donc nous en avons profité pour la changer rue Émile Zola, puisque c'était dans la même tranchée. Nous avions également changé la conduite de la rue d'Ain. Nous avions fait un petit sondage, nous avions pris un morceau, fait analyser la fonte. Nous ne savions pas quand cela avait été fait. Ils avaient estimé que cette une fonte avait à peu près 100 ans et qu'il lui restait zéro année de vie. Il était donc grand temps que nous la changions.

Pour votre information, deux canalisations alimentent le réservoir de la Queude depuis la source de la Papeterie : une qui, depuis le temps que l'on dit qu'elle a 110, doit bien en avoir 120 ; la plus jeune, la « gamine », si je puis dire, depuis le temps que l'on dit qu'elle a 90 ans, elle doit bien en avoir 100. Cela étant, nous les avons inspectées en passant une caméra et elles sont en bon état. Ça suinte un peu aux joints – ce sont des joints en plomb –, raison pour laquelle nous avons un peu de pertes en ligne, mais ce sont des bouts de 3 mètres. Forcément, pour venir de la source de Papeterie, il y a quelques joints, donc nous avons de la perte en ligne, mais nous n'avons pas de joints qui fuient réellement, c'est juste un peu de suintement. À l'époque, ils savaient faire de la fonte ! Mais c'est une dimension bâtarde, c'est du 175, cela ne se retrouve pas.

Sur l'indice d'avancement de protection de la ressource en eau, nous sommes à 100 %, c'est-à-dire que nous avons fait tous les dossiers et que le site de protection de la source est clairement identifié, nous sommes plutôt en règle. Cela a été approuvé par les services de l'État et voté dans les conseils municipaux. Notre ressource est donc préservée.

Le taux d'impayés est de 1,07 %, ce qui n'est pas énorme, et le taux de réclamation est de 2,69 ‰, ce qui n'est pas énorme non plus.

Comme je vous l'ai dit, l'état de la dette du service est à 0 euro, nous n'avons pas de prêt en cours.

Pour finir, nous en arrivons aux abandons de créances, qui représentent 0,002 euro par mètre cube, c'est-à-dire *nada*, pas grand-chose.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Vous avez les taux d'indicateurs, vous pourrez les regarder à la maison, comme disait un de mes vieux profs. Ils résument ce que je viens de vous dire.

Ce rapport sur l'eau vous sera présenté tous les ans. Je préviens donc les nouveaux : il faudra le supporter tous les ans. Ce sera ensuite le rapport du SIDEC, puis celui du SYDOM et du SICTOM. Cela tombe chaque année. Il est normal que les organismes dont nous faisons partie nous rendent des comptes.

Il n'est pas nécessaire de voter, vous n'avez qu'à acter que le rapport vous a été présenté.

******

8. ***Rapport d'activités 2025 du SIDEC***

Le Syndicat mixte d'Énergies, d'Équipements et de E-Communications, le SIDEC du Jura, a établi son rapport d'activités 2025.

En complément de ce rapport, il vous est précisé ci-après les domaines où la ville de Champagnole travaille avec le SIDEC :

- La Ville adhère au groupement d'achat d'énergies *via* le SIDEC, ce qui permet une négociation à grande échelle de nos achats de gaz et d'électricité.
- La Ville adhère au contrat de concession départementale de distribution géré par le SIDEC.
- Les extensions de réseaux électriques basse tension, par exemple dans un nouveau lotissement, doivent obligatoirement être réalisées par le SIDEC.
- La Ville s'est engagée dans un Conseil en Énergie partagé, confié au SIDEC, qui dispose d'un chargé de mission spécifique. Un rendu annuel est effectué.
- La Ville est autonome dans le domaine de l'éclairage public, mais chaque fin d'année, les factures sont transmises au SIDEC qui reverse un montant correspondant à 20 % de nos dépenses (6 278 euros en 2025).

En revanche, nous n'utilisons pas les services du SIDEC pour la distribution de gaz, pour l'alimentation en eau potable, pour la maîtrise d'œuvre de projets, pour les logiciels et les services informatiques.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2025 du SIDEC du Jura.

M. Dussouillez.- En résumé, en 2025, le SIDEC du Jura poursuit son accompagnement des collectivités dans plusieurs domaines : réseau d'énergie, éclairage public, bâtiment, eau et assainissement, aménagement, maîtrise de l'énergie, numérique et transition énergétique.

Le premier chapitre aborde les réseaux et l'éclairage public. Les travaux engagés sur les réseaux électriques représentent 10,5 millions d'euros TTC, répartis sur 177 opérations. Vous avez tout le résumé des opérations en pages 6 et 7. 172 opérations ont été engagées pour près de 2,94 millions d'euros TTC, avec 2 671 luminaires remplacés au cours de l'année.

Le deuxième chapitre concerne les bâtiments, eau, assainissement et aménagements. Le SIDEC a ouvert 23 nouvelles opérations concernant les bâtiments et 48 nouvelles opérations dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de la voirie et des aménagements. Ces interventions prennent notamment la forme de missions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de mandat.

En ce qui concerne la maîtrise de l'énergie, le service de conseil en énergie accompagne 100 collectivités, représentant 995 bâtiments publics diagnostiqués. Les consommations suivies

en 2025 représentent plus de 27,3 millions de kilowattheures. Le SIDEC intervient également sur les certificats d'économie d'énergie, maintenance des chaufferies et achats groupés d'électricité et de gaz, ce qui nous concerne plus particulièrement.

Nous en venons aux services numériques et à l'accompagnement des collectivités. Au total, 17 398 demandes ont été traitées en 2025, notamment dans les domaines de l'assistance aux outils métiers, de la cartographie et de la sécurité informatique. Le pôle Assistance outils métiers représente à lui seul 10 839 demandes.

Sur l'énergie, un partenariat se fait avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Le SIDEC poursuit le développement des énergies renouvelables, notamment à travers les projets de chaufferie bois, de réseau de chaleur et de production photovoltaïque. En 2025, 15 nouveaux projets d'énergie thermique renouvelables ont bénéficié du dispositif d'accompagnement porté avec l'ADEME. Ce dispositif permet de financer les projets éligibles avec une participation au titre du Fonds Chaleur, appliquée à chacune des installations attendues dans le contrat. En 2025, 15 nouveaux projets, dont deux en solaire thermique, ont bénéficié de ce dispositif, pour une production supplémentaire de 4,7 millions de kilowattheures, une puissance thermique installée de 1 600 kilowatts et le déploiement de 2 500 mètres linéaires de de réseaux de chaleur.

Nous en arrivons au fonctionnement du SIDEC, avec la partie finances. Au 31 décembre 2025, le SIDEC compte 92 emplois permanents : 52 titulaires et 40 non-titulaires. Son compte financier fait apparaître, hors opérations d'ordre, 9,117 millions de dépenses de fonctionnement pour 11,58 millions d'euros de recettes, ainsi qu'environ 27,7 millions d'euros de dépenses et de recettes d'investissement.

En résumé, l'activité 2025 du SIDEC du Jura est principalement consacrée à la modernisation des réseaux et de l'éclairage public, à l'accompagnement technique des collectivités, à la maîtrise des consommations d'énergie, au développement des énergies renouvelables et au renforcement des services numériques.

Vous l'avez compris, ce syndicat accompagne beaucoup plus les petites collectivités que la nôtre, et, comme je vous l'ai dit dans le rapport, nous participons à l'achat groupé en matière d'électricité.

M. le Maire.- Le SIDEC nous a fait un état des lieux il y a quelques années, qui était fort intéressant et dont nous nous servons encore avec Flavien, sur les consommations énergétiques de nos principaux bâtiments. Nous nous en sommes notamment beaucoup servis pour les économies d'énergie. Il nous verse également environ 6 000 euros par an.

M. Dussouillez.- 6 278 euros en 2025.

M. le Maire.- C'est pour l'amélioration de l'éclairage public. Nous n'avons pas besoin de passer par le SIDEC pour améliorer notre éclairage public, nous savons acheter les luminaires, nous savons les poser, nous avons le personnel, donc ils nous donnent donc une subvention.

À l'époque où Jean Charroppin était maire, nous avons été tenus d'adhérer au SIDEC. Nous sommes désormais obligés de passer par eux lorsque nous faisons un lotissement, alors qu'avant, nous étions assez grands pour faire notre appel d'offres. C'est ainsi, nous y sommes obligés.

Au niveau informatique, le SICTOM passe par le SIDEC, mais nous avons un service informatique indépendant à la Communauté de Communes et à la Commune, donc nous ne passons pas par eux.

En ce qui concerne le photovoltaïque, ce n'est pas le SIDEC directement. Nous sommes en train de l'étudier au Mont Rivel, sujet qui va arriver sur le tapis d'ici quelque temps, nous verrons ce que cela donnera. Le SIDEC est partie prenante dans la SEM (Société d'Économie Mixte), avec un syndicat d'électricité parisien et la Ville. Le SIDEC n'était donc pas moteur sur cette affaire. C'est le seul rapport que nous avons avec le SIDEC.

M. Dussouillez.- Nous avons un élu au Comité syndical, lequel se réunit environ tous les deux mois.

M. le Maire.- Nous n'avons pas besoin d'eux pour tout ce qui est maîtrise d'œuvre, pour réaliser un lotissement. Par contre, le SIDEC vient en aide aux petites communes qui n'ont pas de moyens humains et techniques.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du rapport d'activités 2025 du SIDEC du Jura. En prenez-vous acte ? Je vous remercie.

******

9. ***Rapport d'activités 2025 du SYDOM et du SICTOM***

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le SICTOM Jura Est et le SYDOM du Jura ont élaboré leur rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Les documents complets sont ci-annexés.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de ces rapports, qui sont également tenus à la disposition du public.

M. le Maire.- Nous allons commencer par le SICTOM, dont j'étais le président en 2025, mais j'avais une bonne vice-présidente, Michèle, qui est maintenant présidente. Je vais donc lui laisser l'honneur de présenter le rapport du SICTOM. Je présenterai ensuite celui du SYDOM, dont j'étais également le président.

Mme Girod.- 2025 est surtout l'année où la redevance incitative a été pleinement opérationnelle, donc nous commençons à en mesurer réellement les effets. Globalement, nous constatons moins d'ordures ménagères, davantage de tri et de déchets orientés vers les différentes filières de valorisation.

Le résultat le plus marquant est la baisse des ordures ménagères : nous sommes passés de 6 302 tonnes en 2024 à 5 423 tonnes en 2025, soit une baisse de près de 14 % en un an. Cela représente 123 kilos d'ordures ménagères par habitant et par an contre 143 en 2024. La tendance est vraiment nette, puisque nous étions encore à 173 kilos par habitant en 2020.

Dans le même temps, le tri progresse : les emballages et papiers augmentent d'environ 5 % et le verre de 2,45 %. Nous sommes à 61 kilos d'emballages et papiers par habitant et 51 kilos de verre. Une partie de ce que nous retrouvons en moins dans la poubelle grise est maintenant mieux orientée vers les filières de tri et de recyclage.

Nous retrouvons également cette évolution dans les déchetteries. En 2025, un peu plus de 12 000 tonnes de déchets y ont été apportées, avec près de 197 000 passages sur l'année. Le fait que les déchets soient apportés en déchetterie permet de mieux les orienter vers les différentes

filières. En revanche, nous avons un point de vigilance important, à savoir le tout-venant (déchets qui partent à l'enfouissement). Un de nos principaux axes de travail est la réduction de ce qui part à l'enfouissement en améliorant encore le tri en déchetterie.

En 2025, le volume total des déchets reste quasiment stable : nous sommes à 22 425 tonnes en 2025 contre 22 358 tonnes en 2024. La forte baisse des ordures ménagères ne correspond donc pas à une baisse équivalente du volume total des déchets, elle correspond surtout à un meilleur transfert vers les filières adaptées : le tri, le verre et les déchetteries.

Il est également intéressant de voir où nous nous situons par rapport aux références nationales : pour les ordures ménagères, nous sommes à 123 kilos par habitant contre environ 225 kilos au niveau national. En revanche, pour le verre, nous sommes nettement au-dessus, avec 51 kilos par habitant contre 30 kilos au national.

Mme Girod.- Aussi, nous avons davantage de déchets apportés en déchetterie : 275 kilos par habitant contre environ 230 au niveau national. Cela confirme encore que la déchetterie est aujourd'hui un de nos points de vigilance, notamment sur la benne qui part à l'enfouissement.

Un autre événement intéressant, c'est le compostage. La mise en place de la redevance incitative a suscité de nombreuses demandes de composteurs en 2023 et 2024 : 2 855 composteurs ont été distribués sur ces deux années, et en 2025, nous en avons encore distribué 588. Toutefois, nous observons logiquement une stabilisation. Nous pouvons considérer qu'une grande partie des foyers pavillonnaires qui souhaitaient s'équiper l'ont maintenant fait. Le rapport indique d'ailleurs que le taux d'équipement est désormais élevé. Pour ceux qui n'ont pas de jardin, le système poursuit le développement du compostage partagé.

La mise en place de la redevance incitative s'est faite progressivement : 2023 a été l'année de préparation, avec notamment le puçage des bacs et la fiabilisation des données ; 2024 a été une année de transition, seule la part fixe était facturée et les équipements étaient encore en cours de déploiement. L'année 2025 est donc la première année pleine avec la comptabilisation effective des levées et des dépôts, ainsi que l'application complète de la part variable. Cette première année complète nous a permis de voir comment les habitants utilisent réellement le service : sur près de 11 000 bacs analysés, plus de 82 % avaient été présentés au maximum 11 fois sur les 10 premiers mois de l'année, soit l'équivalent de 13 levées sur une année complète. Nous nous sommes ainsi rendu compte que la très grande majorité des usagers sortaient leurs bacs beaucoup moins souvent que ce qui était prévu dans le forfait 2025.

Ce constat explique les adaptations faites en 2026. Le prix de l'abonnement de base a été maintenu au niveau de 2025, mais le nombre de levées incluses a été ajusté aux pratiques réellement constatées : 13 levées par an pour les bacs contre 18 auparavant et 45 dépôts pour les points d'apport volontaire contre 62. Puisque plus de 80 % des usagers étaient déjà à 13 levées ou moins, cela a également permis le passage d'une collecte des ordures ménagères tous les 15 jours. L'idée était donc bien d'adapter l'organisation du service aux usages réellement constatés en 2025.

Je termine avec la partie financière. En 2025, le fonctionnement du service représente environ 5,5 millions d'euros de dépenses : le premier poste est la collecte pour 48 %, le second, ce sont les déchetteries pour 28 %, puis le traitement des ordures ménagères et du tri pour 20 %. En face, les recettes s'élèvent à environ 5,76 millions d'euros. La redevance incitative constitue l'essentiel du financement du service avec 4,7 millions d'euros, soit 82 % des recettes. Le reste provient notamment de la vente des matériaux, du soutien des éco-organismes, des subventions, ainsi que de différentes recettes liées au service.

En conclusion, pour résumer, 2025 est vraiment la première année qui nous permet de mesurer les effets de la redevance incitative. Nous constatons une forte baisse des ordures ménagères, une progression du tri, et surtout, une évolution très nette des habitudes des usagers. Ces résultats ont permis d'adapter le service en 2026 aux pratiques réellement constatées. Le principal point de vigilance se situe désormais au niveau des déchetteries, avec notamment la nécessité de réduire les déchets qui partent à l'enfouissement.

Voilà les points principaux que je souhaitais vous présenter pour ce rapport 2025.

J'en profite pour vous inviter à suivre la page Facebook du SICTOM Jura Est. Nous essayons vraiment de la faire vivre avec des informations pratiques et des actualités du service. Il ne faut donc pas hésiter à la suivre et à partager ses publications autour de vous. Elles peuvent notamment porter sur des fermetures exceptionnelles de déchetterie ou des reports de collecte. C'est important à faire suivre.

J'en ai terminé. Y a-t-il des questions ?

Mme Vernier-Thiémard.- Les 13 relevés, est-ce pour tout le monde, même les HLM ?

Mme Girod.- Non, les HLM sont à part.

Mme Vernier-Thiémard.- L'été, il y a beaucoup de verre dans les HLM.

Mme Girod.- Les HLM ont été collectés deux fois par semaine. Nous n'avons rien changé pour les HLM, c'est deux fois par semaine.

Mme Vernier-Thiémard.- Rue Malraux, ce n'est qu'une fois par semaine, pas deux. Il n'y a que neuf logements – je ne dis pas le nombre d'habitants.

M. le Maire.- Sur les gros collectifs, nous passons deux fois par semaine.

Mme Girod.- Oui, mais le tien, ce doit être une seule fois.

Mme Vernier-Thiémard.- Ce sont des petites poubelles. Il y a des bébés, il y a beaucoup de couches.

(Discussions croisées)

M. le Maire.- Certains doivent « balancer » des déchets sans les mettre dans un sac.

Mme Vernier-Thiémard.- Oui, certains le font.

Mme Girod.- Pour ton collectif, cela n'a pas changé depuis des années, cela a toujours été pareil.

M. le Maire.- Petite précision sur ce qu'a dit Michèle sur la réduction du tout-venant – j'étais encore président en 2025, donc j'ai le droit d'en parler. Il s'agit de réduire le tout-venant parce que nous avons passé 1 779 tonnes de tout-venant. Il existe un terme barbare, un acronyme barbare, mais que je connais, qui est la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), taxe instituée par Bercy. Ils devaient monter à 65 euros la tonne. Multipliez 65 par 1 779, cela fait 115 000 euros. Maintenant, c'est même au-delà, parce qu'ils ont remis encore un petit plus, et ça va continuer à monter. Cela signifie que nous avons déjà donné cette année environ 120 000 euros d'impôts à Bercy uniquement sur les bennes de tout-venant de nos six déchetteries. S'il y a des économies à faire, il faut donc essayer de réduire le tonnage.

Nous payons également pour tout ce qui est enfouissement, ce qui se trouve stocké dans les carrières, les inertes, etc. Vous savez bien que la France est le roi de la taxe. C'est donc là que nous devons chercher. Pour certains déchets, nous payons l'élimination, parce que cela passe par les centres de tri, puis en valorisation, donc nous payons du travail, mais là, nous payons directement de l'impôt. C'est pour cela qu'il est important de baisser le tout-venant.

Mme Girod.- Il y a eu des animations en déchetterie.

M. le Maire.- Y a-t-il des questions sur le SICTOM ?

Mme Seker.- On me demandait si les levées allaient encore diminuer, notamment les parents qui ont des enfants ou les grands-parents qui gardent leurs petits-enfants et qui ont des couches à sortir.

M. le Maire.- Je m'y opposerai, si tu veux savoir.

Mme Girod.- Ce n'est pas au programme, tu peux les rassurer.

M. le Maire.- C'est l'augmentation de tarifs qui va être au programme ! S'il faut augmenter les tarifs, c'est maintenant, en début de mandat.

Mme Girod.- De toute façon, nous n'aurons pas le choix, parce qu'à partir d'avril, nous reprenons la collecte du verre, ce qui va être un coût supplémentaire pour le SICTOM.

Mme Delacroix.- Pour l'instant, qui prend le verre ?

M. le Maire.- Le SYDOM. C'est lui qui paye.

Une intervenante.- Et maintenant, c'est nous, les usagers, qui allons payer.

M. le Maire.- Non, c'est pareil.

Mme Delacroix.- Je ne sais pas. Vous dites que vous allez augmenter les tarifs du fait du ramassage du verre.

Mme Girod.- Ce sera une charge supplémentaire pour le SICTOM.

Mme Delacroix.- Sera-t-elle compensée par le SYDOM ?

Mme Girod.- Non.

M. Soussia.- Ils ne vont pas nous subventionner davantage, puisqu'ils auront moins de travail.

M. le Maire.- Moins de coût ? Je vais vous présenter le rapport du SYDOM, vous verrez qu'ils sont déficitaires.

M. Soussia.- C'est tout de même nous qui allons payer.

M. le Maire.- De toute façon, vous payez déjà *via* le bas gris.

Mme Delacroix.- Oui, nous allons continuer à payer pareil partout, sauf que nous allons

payer plus cher.

Mme Girod.- Nous allons payer plus cher le SYDOM.

M. Cuevas.- De toute façon, d'une manière ou d'une autre, c'est nous qui payons.

M. le Maire.- S'il y a une petite augmentation, ils vont bien faire le point au SICTOM. Il ne faut pas rêver, nous avons des camions sur la route et le prix du gasoil ne baisse pas.

M. Badot.- La remise en place des consignes ne pourrait-elle pas permettre de diminuer les volumes de verre ?

Mme Girod.- Nous en parlons. Ils l'ont mis en place dernièrement à Lons-le-Saunier.

M. Poux.- Cela pose tout de même un problème de coût financier, parce que qui dit consigne dit nettoyage, ce qui coûte aussi cher que… La finalité est la même.

Mme Girod.- Oui, mais ce ne sera pas pris en charge par le SICTOM.

M. le Maire.- Je peux vous en parler, je suis cette affaire depuis 20 ans.

Vous rappelez-vous des bouteilles étoilées ? Certains ne les ont pas connues, ils sont trop jeunes. C'était dans des casiers en bois que livrait le marchand de vin chez nos parents. Ça, c'est fini. Maintenant, si vous prenez les bouteilles, il n'y a pas deux régions qui ont les mêmes bouteilles : la Vallée du Rhône, c'est une bouteille gravée ; le Jura, nous avons nos bouteilles ; l'Alsace a ses bouteilles ; la Bourgogne a ses bouteilles ; le Bordelais a ses bouteilles… Tout le monde a ses bouteilles, il n'y en a pas deux pareilles.

Ils ont mis en place un système sur Pontarlier avec les bouteilles de Pont, donc il a fallu changer le modèle pour qu'elles soient beaucoup plus renforcées. Même les bouteilles de vin ordinaires que vous pouvez acheter pour faire la cuisine sont des bouteilles que vous ne pouvez pas laver, elles sont trop fragiles. Il faut donc changer complètement le modèle de toutes les bouteilles. Les sirops Rième de Morteau ont également un système de consigne.

Il y a eu des tentatives de partout, mais si vous allez causer avec un vigneron, il va vous dire qu'il prend des bouteilles neuves parce qu'il n'y a pas de risque de bactéries ou d'un mauvais nettoyage. Les vignerons veulent tous des bouteilles neuves.

Il y a aussi l'histoire de la fausse consigne des bouteilles plastiques, et c'est peut-être là que tu voulais en venir. C'est un leurre. Le Président Macron y a renoncé il n'y a pas longtemps. Il y était très favorable, parce que des lobbies poussaient en ce sens.

Amorce – je suis encore au CA, mais je n'y serai plus d'ici peu – se dressait contre cela. Le principe était de récupérer les bouteilles en plastique, mais c'est une fausse consigne. Si vous achetez une bouteille d'eau, de coca ou autre, ils vous prennent 10 ou 20 centimes qu'ils vous redonnent quand vous les amenez à la machine, considérant que 90 % allaient revenir à la machine et 10 % allaient payer la mise en place des machines. Ce produit serait donc allé dans les proches de ceux qui ont organisé l'affaire. En revanche, il y aurait eu énormément de soutien en moins pour les centres de tri, qui auraient conservé le même fonctionnement et le même investissement. C'était donc une grosse perte pour les collectivités, dont le SYDOM. C'était de la poudre aux yeux, cela allait coûter beaucoup plus cher aux Français que cela n'allait rapporter. Certains allaient se faire un « sacré paquet de pognon » dessus, c'est certain, mais la note n'allait pas baisser, il allait y avoir des consignes en plus et des bouteilles mises dans les poubelles sans être

déconsignés. Il y avait donc une grosse manne à récupérer.

C'est une fausse consigne, parce que cela allait être mouliné et mélangé, ils allaient refondre, mais nous le faisons déjà, sauf que cela passe par nos centres de tri. C'est bien trié, puis cela repart. De cette façon, ils comptaient retirer cette manne des centres de tri, parce qu'il existe des soutiens importants : pour une bouteille en PET clair, le soutien est de l'ordre de 730 ou 750 euros la tonne. Ils allaient se mettre cela dans les poches, tous ceux qui allaient organiser ce système, et ce avec le soutien du gouvernement.

Il y a eu une grosse pression d'Amorce, qui regroupe tous les syndicats de France de traitement des ordures ménagères, qui ont finalement fait reculer le gouvernement. Les premiers qui poussaient cela, c'était Citeo. Je vous garantis que nous nous sommes battus pendant des années, tous les élus de France se sont tous battus contre, c'était vraiment un sujet important. Tous les Français en auraient subi les conséquences pour quelques-uns qui allaient s'en mettre « plein les poches ». Voilà l'affaire de la fausse consigne plastique des bouteilles.

Concernant les bouteilles en verre, il y a déjà eu des essais. Ils fonctionnent tant qu'ils sont subventionnés, mais dès qu'ils ne le sont plus, patatras !

Il n'y a aucune volonté de dire : « Stop, remettons en place la consigne des bouteilles, faisons des bouteilles solides et ayons tous la même », mais là, ce serait valable. Si vous achetez des bouteilles de Côtes du Rhône, Châteauneuf-du-Pape ou Crozes-Hermitage, elles sont toutes gravées, il n'y en a pas deux pareilles. Tant que tout le monde n'aura pas la même bouteille, comme avant, cela ne fonctionnera pas.

Mme Girod.- À Dole, ils ont mis une machine, mais ce n'est que pour certaines bouteilles, ce sont vraiment des bouteilles spécifiques.

M. le Maire.- Autour de Pontarlier, où se fait la grosse consommation du Pontarlier, ils consignent leurs bouteilles, parce que c'est une bouteille particulière. On ne prend pas les décisions qu'il faut au-dessus, et tant qu'il n'y aura pas des décisions politiques fortes à ce sujet, nous pourrons bien ramer dans tous les sens, cela ne servira à rien.

Excuse-moi, Michèle, j'ai empiété sur ton sujet.

Y a-t-il des questions sur le SICTOM ? *(Néant)*

Il ne reste plus qu'à acter que cela vous a été présenté.

Je vais passer au rapport d'activités du SYDOM, dont j'étais encore président en 2025. L'an prochain, nous aurons une vice-présidente du SICTOM, elle pourra présenter.

En page 2, vous avez la photo de l'ancien président.

(Rires)

En ce qui concerne le SICTOM, je précise que nous parlons du Département, c'est le Syndicat départemental des ordures ménagères.

Au niveau départemental, le bac gris est passé de 49 000 à 42 000 tonnes, cela a bien baissé. Le SICTOM de Jura Est, donc de Champagnole, y a beaucoup contribué. Les déchetteries ont quant à elles augmenté de partout. Sur le reste, à savoir le bac jaune ou bleu et le bac vert, c'est relativement stable. En revanche, le tout-venant en déchetterie a plutôt tendance à baisser.

Pour ce qui est des adhérents du SYDOM, seules deux communes n'en faisaient pas partie, mais elles sont maintenant avec nous. Il s'agit de Foncine-le-Haut et de Foncine-le-Bas. Elles étaient auparavant rattachées à Mouthe.

La population totale du Département est de 267 295 habitants, elle se répartit comme suit entre les cinq adhérents :

- Dôle : 85 000 habitants ;
- Lons-le-Saunier : 82 000 habitants ;
- Jura Est : 44 000 habitants ;
- Saint-Claude : 52 000 habitants ;
- Clairvaux-les-Lacs : 6 000 habitants.

Chaque SICTOM a quatre représentants SYDOM, Clairvaux en a deux. Ces 17 représentants des SICTOM élisent leur président, les vice-présidents et les membres du Bureau. Le SYDOM du Jura est le « conglomérat » des quatre SICTOM et de la Communauté de Communes de Clairvaux, qui est encore indépendante, mais pas pour longtemps, je pense.

Le SYDOM est composé de cinq stations de transfert, dont une à Champagnole, au milieu de l'échangeur Sud. Nous faisons la collecte des poubelles à ordures, nous allons vider là-bas, puis un gros compacteur charge dans des caissons et cela part à Lons-le-Saunier. Dès lors qu'il s'agit de transfert, ce n'est plus de la responsabilité du SICTOM, mais du SYDOM. Il y a également un centre de traitement, un centre de tri, avec le four au milieu, qui fabrique de la chaleur, et une installation de stockage, mais il faut amener le moins possible.

Pour ce qui est des stations de transfert, vous en avez à Poligny, Champagnole, Dole, Morbier-Col de la Savine et Saint-Claude. Lons-le-Saunier et Clairvaux emmènent directement. Sur la station de Champagnole, il passe 1 444 tonnes de bacs jaunes et 2 800 tonnes de bac gris.

S'agissant du tri pour le recyclage, les 14 275 tonnes issues de la collecte sélective se décomposent comme suit :

- Refus de tri (erreurs de tri ou aux déchets trop petits pour être triés) : 4 287 tonnes ;
- Carton : 3 687 tonnes ;
- Papier : 2 735 tonnes ;
- Flux développement (ce qui est sur-trié par Citeo) : 1 235 tonnes ;
- PET clair (ce qu'ils voulaient nous enlever) : 595 tonnes ;
- Acier : 590 tonnes ;
- PEHD : 439 tonnes ;
- ELA : 278 tonnes ;
- Aluminium : 59 tonnes ;
- DEEE : 44 tonnes.

Aux 14 000 tonnes, il convient d'additionner les 10 246 qui viennent du Grand Bourg-en-Bresse, puisque toute l'Agglomération de Bourg-en-Bresse est triée à Lons-le-Saunier. Deux communautés de communes sont triées, mais il y en avait davantage avant.

En 2025, 26 331 tonnes de déchets recyclables ont été triées, ce qui est beaucoup trop. Le SYDOM a dû en sous-traiter une partie, parce qu'ils étaient vraiment en surchauffe.

Nous en venons aux usines de recyclage, où nous envoyons le tri pour qu'il soit recyclé :

- PET clair : Côte d'Or ;
- PEHD : Ain ;

- Films : Châlons-en-Champagne ;
- Emballages plastiques : Épinal :
- Acier : Dunkerque ;
- Aluminium : Compiègne ;
- Carton : Novillars ;
- Briques alimentaires : Vosges ;
- Gros de mag (papier de moins bonne qualité, avec lequel ils font du carton ondulé) : Rillieux-la-Pape ;
- Autres papiers (pour en faire du papier journal et du carton) : Golbey ;
- Verre : Chalon-sur-Saône.

Vous voyez donc que nous n'envoyons pas ce qui sort du tri aux quatre coins de la France, nous envoyons au plus près. En revanche, quand nous n'avons pas le choix, nous sommes obligés d'envoyer à Dunkerque certains matériaux, parce que nous n'avons ni aciérie ni sidérurgie dans notre secteur.

Sur le traitement des ordures ménagères, 46 622 tonnes ont été collectées. 44 366 sont passées dans le four, parce que nous y passons certains refus de tri. Au lieu de les emmener à l'enfouissement, nous préférons les passer dans le four, cela coûte moins cher.

Il y a une valorisation énergétique. C'est un four où les ordures ménagères sont éliminées à 1 100 degrés. Nous récupérons les aciers qui passent dans le four et partent chez ArcelorMittal, ainsi que l'aluminium. Ce qui a été mis dans le bac gris passe dans le four, puis nous avons des systèmes pour récupérer et trier l'acier et l'aluminium, pour les revendre.

Nous avons un rendement de valorisation énergétique de 83 %. C'est bien, parce qu'il faut être au-delà de 65 %, pour être classé « unité de production énergétique », sans quoi vous êtes classé « four d'élimination des ordures ménagères ». Il faut diminuer de 50 % sous 10 ans. En l'occurrence, nous sommes considérés comme une unité de valorisation énergétique. Nous avons vendu moins en 2025 suite à une grosse casse sur le réseau. Cela va s'améliorer, parce que Lons-le-Saunier est en train de refaire son réseau urbain, donc nous n'allons plus passer à la vapeur, nous allons passer à l'eau chaude dès le 1er janvier. Ils viendront capter l'eau chaude directement à la sortie de l'usine. Nous avions un réseau de 1,2 kilomètre qui était un peu vieillissant par endroits, raison pour laquelle nous avons eu quelques casses. Nous n'avons donc pas eu le rendement escompté alors que le four tournait à plein pot. Néanmoins, si nous ne pouvons pas vendre de la vapeur parce que le réseau casse, c'est embêtant.

Lons-le-Saunier va prendre 42 000 mégawattheures à partir de 2027 grâce à l'augmentation de ce réseau de chaleur, ce qui va être une recette relativement conséquente pour le SYDOM. Ce dernier a vendu, sur le marché libre d'électricité, parce que nous avons trouvé de bons prix, 11 425 mégawattheures. C'est important. Nous avons deux turbines au SYDOM : une qui fait 800 kilos et une qui fait quasiment un mégawatt. Lorsque cela tourne vraiment à fond, nous vendons 1,8 mégawattheure d'électricité. Pour vous donner une comparaison, à la base de la Roche, la valeur nominale est de 330 kilos, donc 0,3 mégawatt. En l'occurrence, nous sommes à 1,8, donc nous vendons beaucoup d'électricité à EDF ou à qui veut bien l'acheter au meilleur prix. C'est pour cela que nous valorisons vraiment le bac gris.

En ce qui concerne le bac bleu ou jaune, il est trié. Il ne faut pas écouter ceux qui disent que tout part au même endroit, c'est faux. Tout part au centre de tri ou au four, selon ce dont il s'agit.

Je ne vais pas développer sur le centre de stockage, mais sachez que le hangar que vous voyez, ce sont les mâchefers, c'est-à-dire ce qui sort du four. Comme il reste à peine de parts

fermenticides dedans, de l'ordre de quelques pourcents, nous les mettons pendant six mois à un an sous cet immense hangar, qui pourrait largement contenir un terrain de foot. Ensuite, c'est valorisé en sous-fondation routière, c'est analysé et cela part en sous-couche pour faire des routes. Ce n'est donc pas enfoui, ce n'est pas jeté dans la nature n'importe où, c'est valorisé.

Nous avons également le centre d'enfouissement là-bas, nous enfouissons environ 13 000 tonnes par an. Sur les anciens casiers, les casiers 1 à 4, nous avons monté un champ photovoltaïque il y a trois ans. Il n'a pas le même rendement que les turbines, mais il est tout de même intéressant. De toute façon, vous ne pouvez faire que cela. Ce sont des casiers où étaient enfouies des bennes de tout-venant de déchetterie, etc. Que voulez-vous faire sur un endroit avec des déchets en dessous ? Rien. Quand ils sont pleins, ils sont étanchés par des géomembranes. Il y a un mètre de terre dessus, on peut y faire paître les moutons. Nous avons décidé de mettre un champ de panneaux photovoltaïques, parce que nous ne pouvons absolument rien faire d'autre. Ne me demandez pas la puissance, j'ai oublié, je ne sais plus, mais c'est grand et cela va continuer à se développer. Il faut attendre que cela se tasse un peu, que tout se mette en place.

Pour ce qui est de la prévention des déchets, il s'agit d'en limiter la quantité. La moyenne d'ordures ménagères par habitant est de 159,5 kilos et de 164,7 dans le Jura. Rappelez-vous les chiffres indiqués par Michèle : 123 sur notre SICTOM, 160 en moyenne sur le Jura et 225 en moyenne en France. Nous sommes donc largement en dessous sur notre secteur. En déchetterie, la moyenne est de 196,5 kilos par habitant.

M. Badot.- Est-ce que tout le monde a la redevance incitative ?

M. le Maire.- Nous sommes les seuls dans le Jura. Lons-le-Saunier a fait une collecte incitative, mais ils ne passent pas, donc ça baisse. Non, je suis méchant. Ce n'est pas qu'ils ne passent pas, c'est qu'ils passent une semaine sur deux, donc ils ont forcément un peu baissé. Nous allons voir les chiffres de chacun.

En revanche, il y a la redevance incitative à Besançon, dans le Grand Besançon, ainsi que dans le Haut-Doubs. Pour autant, ils ne sont pas nombreux là-bas : si tu enlèves Pontarlier, il ne reste pas grand-chose.

En termes d'animations, nous recevons énormément de scolaires. Nous faisons aussi des animations au SICTOM, au centre de tri. Nous avons 2 100 visiteurs sur l'année.

Vous avez ensuite le tonnage de bac gris par SICTOM :

- Dole : 158 kilos ;
- Lons-le-Saunier : 152 kilos ;
- Jura Est : 124 kilos ;
- Terre d'Émeraude : 201 kilos ;
- Haut-Jura : 174 kilos.

Attention, à Terre d'Émeraude et dans le Haut-Jura, il faut tenir compte des touristes. Sans eux, ils seraient à peu près comme nous.

Nous arrivons au bilan comptable de l'exercice 2025. En dépenses de fonctionnement, nous avons 22 261 325 euros ; en recettes de fonctionnement, nous avons 24 281 406 euros. Toutefois, le SYDOM n'est pas excédentaire, il est déficitaire, parce que dans les recettes, vous pouvez voir un excédent 2024 à hauteur de 2 288 000 euros. Dès lors, si vous faites la différence, si vous retirez 2 288 000 euros des recettes, parce que c'est de l'excédent antérieur, et que vous déduisez les dépenses, vous arrivez à -268 648. Ainsi, le SYDOM a été déficitaire en 2025 de 268 000 euros, mais ce n'est pas la « cata », c'est 1 %.

M. Tissot.- Pourquoi y avait-il 2,3 millions d'excédent en 2024 alors qu'ils font - 268 000 euros ?

M. le Maire.- L'excédent est compté, donc il va rester en excédent 2 288 000 moins 268 000. C'est l'excédent qui diminue. Lorsque nous faisons le budget, nous mettons l'excédent de l'année antérieure – nous ne le mettons pas tout de suite, nous le mettons avec une décision modificative si nous avons fait notre budget trop tôt. C'est ce que nous allons faire cette année : nous allons voter le budget le 15 décembre, donc nous n'aurons pas le résultat 2026, nous ne l'aurons qu'en mars ou avril. Généralement, c'est en avril, nous réintégrons l'excédent au budget de fonctionnement.

M. Tissot.- C'est un excédent de plusieurs années.

M. le Maire.- Oui, c'est un excédent cumulé de plusieurs années, mais qui était de l'ordre de 4 ou 5 millions il y a quelque temps. Nous n'avons pas augmenté les tarifs, Lons-le-Saunier s'opposait absolument à l'augmentation des tarifs. Il y a des années, on a « bouffé » quasiment un million, puisque les adhérents s'opposaient à augmenter les tarifs. Maintenant, il faut bien les augmenter au SYDOM ; nous l'avons fait l'an dernier, parce qu'autrement, ça allait finir en catastrophe.

Je vous rappelle qu'en France, seul l'État a le droit d'avoir un budget déficitaire ; nous, nous sommes obligés d'avoir des budgets équilibrés. « Faites ce que je dis, pas ce que je fais ! » Ça, ça ne date pas d'hier. Dernier budget à l'équilibre : Raymond Barre. Cela fait un moment. Il est mort, pépé ? Oui, il est mort. Autrement, il serait très vieux.

Vous voyez donc que le budget de l'année 2005 n'est pas excédentaire, mais déficitaire.

Au SYDOM, les investissements sont toujours de gros investissements : 10 millions tous les ans. La recette était de 7,8 millions en raison d'un excédent de 2 376 000, excédent d'investissement que nous ne pouvons pas ramener en fonctionnement. Il y a 2 millions d'emprunts et des amortissements conséquents, à hauteur de 2,6 millions. L'amortissement, nous l'avons en dépense de fonctionnement, c'est une recette d'investissement.

Ce sont toujours de gros investissements, parce qu'il y a une pression. Cette année, il y en a eu pour 2,8 millions, il a fallu faire le sprinklage de toute l'usine. Une fois que c'était terminé, les assureurs ont dit : « Attends, on ne les assure pas pour autant ». Y a-t-il un assureur dans la salle ?

(Rires)

Et pourtant, l'organisme qui contrôle ces analyses avait donné le feu vert aux assureurs. Le SYDOM va donc prendre une augmentation. Ils ont réussi à trouver une assurance, mais sinon, au 1er janvier 2027, ils n'avaient plus d'assureur, je ne sais pas si vous voyez. C'est parce qu'un, voire deux ou trois centres de tri brûlent chaque année en France. Le plus spectaculaire, c'était à Paris, c'était quelque chose. Celui d'Excoffier, dans les Alpes, a également brûlé il y a trois ou quatre ans, c'était aussi quelque chose. L'ennemi des centres de tri, c'est la poussière, parce qu'ils dégagent énormément de poussières. Bref, c'est très compliqué.

Les prestataires principaux sont Juralia, qui gère le four (5,6 millions d'euros), et Suez, qui gère le centre de tri avec le sous-traitant Demain Environnement (4,2 millions d'euros).

En ce qui concerne les soutiens des éco-organismes, ils s'élèvent à 6 millions d'euros. C'est très important, nous recevons 6 millions de soutien. Lorsque vous achetez un verre, vous payez une écotaxe ; lorsque vous achetez une bouteille en plastique, vous payez une écotaxe. Vous

payez une écotaxe sur tout. Cela sert à recycler ou à éliminer le déchet que vous occasionnez. Lorsque vous achetez une machine à laver, vous payez une écotaxe. Citéo et LEKO sont chargés de collecter toutes ces écotaxes et de les redistribuer aux syndicats chargés d'éliminer tous ces produits. C'est la raison pour laquelle nous avons eu 6 millions l'an dernier, principalement pour le centre de tri, parce qu'il y en a très peu pour le four. S'agissant de LEKO, tous soutiens confondus, le montant perçu est de 5,4 millions.

Il y a un problème de chiffre, il faudra que je pose la question au SYDOM, parce qu'il est indiqué 5,8 millions, puis 6,8 millions.

Bref, nous avons environ 6 millions de soutien, les écotaxes ne servent donc pas à rien. Vous avez également Éco-Mobilier : lorsque vous achetez un meuble, vous payez désormais une écotaxe. À la déchetterie de Champagnole, il y a une benne pour le mobilier. Le SICTOM et le SYDOM ne payent pas, c'est Éco-Mobilier, avec l'argent qu'il récupère des personnes qui achètent les meubles, qui met des bennes dans les déchetteries et qui se charge de l'élimination. Cela part dans des fours pour faire de l'énergie, ce qui est récupérable part en Italie pour refaire des panneaux, qu'ils nous renvoient pour faire des meubles. En France, nous ne savons pas le faire – nous ne savons plus faire grand-chose.

Il existe donc de nombreux éco-organismes qui versent de l'argent. Ainsi, lorsque vous payez une écotaxe, c'est pour détruire ce que vous achetez.

J'en ai fini. Je n'ai pas été trop long ? Pour les non-initiés, c'est peut-être intéressant ; pour ceux qui l'entendent depuis des années, vous pouvez parfois trouver le temps long. Michèle sera plus rapide.

Avez-vous des questions sur le SYDOM du Jura ? *(Néant)*

Nous actons donc que cela vous a été présenté.

******

10. Avis Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

La fusion en 2017 de la Communauté de Communes de Champagnole Porte du Haut-Jura et celle du Plateau de Nozeroy a induit un dépassement du seuil de 15 000 habitants, et donc un transfert de la compétence Planification à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura, ainsi que l'obligation de réalisation d'un document d'urbanisme intercommunal.

Afin de réaliser ce Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), un bureau d'études a été missionné en 2022 et a débuté un diagnostic du territoire.

En 2023, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable exprimant le projet de territoire et définissant la vision globale de l'intercommunalité a été rédigé.

Les années 2024 et 2025 ont permis d'élaborer les différents zonages des communes et leurs règlements, ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Par délibération en date du 2 juillet 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura a tiré le bilan de la concertation et a officiellement arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, ce projet

de PLUi a été soumis pour avis à la Commune en sa qualité de Personne Publique Associée.

Conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme, la Commune dispose d'un délai de trois mois pour formuler son avis. À l'expiration du délai, l'avis sera réputé favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté par la Communauté de Communes et de charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la CC Champagnole Nozeroy Jura, et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

M. le Maire.- Ce projet est passé en Commission Urbanisme et a été approuvé par le Président de la Communauté de Communes.

Pour ceux qui n'étaient pas au Conseil communautaire, nous avons délibéré hier soir sur l'implantation de la nouvelle caserne et la volonté de la Communauté de Communes de la réaliser. Cette future caserne de gendarmerie sera proche du rond-point de l'échangeur Sud. Nous avons classé comme potentiellement constructible ce qui reste pour revenir sur les Champs Sarrazins.

(Le zonage de Champagnole est projeté et commenté en séance)

Le PLU de Champagnole a été repris, pare qu'il convenait bien. En violet foncé, c'est la zone de la gendarmerie, qui risquerait de bouger. Nous avons classé comme potentiellement à développer le secteur de la Berthe, ainsi que le secteur proche des terrains Michelin, vers la route de Pontarlier. A été classé en zone U le secteur vers le lycée, qui était en bois classé, alors que c'est au milieu de Champagnole. Au niveau industriel, l'arrière de la scierie Grandpierre a été classé en 1AUX.

Nous avons classé les terrains situés à l'arrière de la rue Gédéon David : il y a du privé, mais la plus grosse partie est à la Ville. Nous ne sommes pas allés plus loin, parce que le restant de la parcelle est relativement « mouillu », il y a de l'eau. Nous n'allons pas nous amuser à faire un lotissement les pieds dans l'eau, même si « Les pieds dans l'eau » pourrait être un joli nom pour un lotissement.

Le lotissement communal est en train de se terminer, la zone est classée 1AUM. Le petit lotissement situé derrière est privé, il a été acheté par CT Construction. Cela m'a bien arrangé que CT Construction achète ces terrains, cela nous a évité de faire un dossier avec la Commune, de commercialiser les parcelles et de faire tout le travail. Quoi qu'il en soit, que ce soit CT Construction ou la Commune qui construise les maisons, les taxes foncières sont pour nous. Tant qu'à faire, cela nous fait moins de travail, c'est préférable.

Un gros changement est à souligner en direction de Poligny, où des terrains ont été classés 1AUX. Nous avons d'ailleurs voté hier à la Communauté de Communes l'achat de terrains à Monsieur Andrei, pharmacien de Marseille. Un terrain appartient à la Commune, mais je ne sais pas comment nous allons négocier cela avec la Communauté de Communes. Je sais combien ils ont acheté le terrain à Andrei, puisque nous avons délibéré hier soir. Quoi qu'il en soit, je pense que les nôtres ont davantage de valeur.

Nous avons suffisamment de terrains. Nous avons encore beaucoup de parcelles intramuros à Champagnole qui ne sont pas construites, par exemple des gens qui ont acheté trois parcelles à l'époque et qui n'ont bâti que sur une, donc cela fait deux parcelles d'aisance. Il va falloir faire des maisons. Beaucoup de parcelles ont été achetées sur lesquelles il n'y a rien, nous allons nous en occuper.

Je vais vous donner un exemple criant. Sur la zone artisanale, deux parcelles ont été vendues à un citoyen qui devait y faire deux maisons, mais il habite désormais à Dubaï. Ces deux parcelles ont donc été achetées à la Commune, mais rien n'y a été fait. Lui, il va falloir le « plomber », parce que je ne suis pas d'accord.

Nous n'avons pas besoin d'étendre notre zone de construction, puisque nous avons beaucoup de volets fermés qu'il va falloir rouvrir. Pour cela, il y aura des incitations. Nous avons également des maisons fermées parce que les gens meurent, les fils ferment les maisons, et les impôts ne leur « tombent » pas dessus. Normalement, quand vous avez une résidence secondaire, elle est soumise à la taxe d'habitation. Avec Arnaud, notre fin limier, nous avons une vingtaine de maisons à Champagnole tout à fait habitables, en bon état, mais qui ne sont pas taxées. Les impôts les ont ratées, je ne sais pas, mais nous, nous les avons trouvées, pas de chance ! Nous allons le signaler aux impôts. Attendez, c'est de la perte sèche pour la Ville, nous n'avons pas à subir une telle perte.

Nous avons donc du terrain constructible intramuros. Avec ce que nous avons mis pour 10 ans, nous avons largement de quoi faire les lotissements selon l'attente des Champagnolais. C'est pour cette raison qu'il était inutile d'en mettre davantage. Nous avions dit sur notre programme électoral que nous en ferions 100 en 10 ans et nous allons déjà en sortir 40 cette année. Cela va aller plus vite que prévu !

Voilà donc le PLUi concernant la commune de Champagnole. Il n'y a pas de grandes révolutions, il y a certaines petites évolutions à la marge sur les nouvelles zones.

Ils avaient oublié des façades classées avec interdiction de modifier : Ripotot, certains balcons de la rue d'Ain et dans la Grande Rue, la cité des Aciéries, etc. Nous tenons à ce que cela ne bouge pas, donc nous l'avons inscrit dans le PLUi. Si tout va bien, ce dernier devrait entrer en vigueur en début d'année. Avoir un PLU va entraîner des changements pour les petites communes, puisque certaines étaient encore au règlement national.

Avez-vous des remarques sur ce PLUi ? *(Néant)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

******

11. <u>Achat Forêt Taravent</u>

Par courriel du 4 novembre 2025, Madame Line REMOND, propriétaire de parcelles forestières à Taravent, nous a fait part de la mise en vente de sa forêt.

Cet ensemble forestier cadastré Section BM n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 d'une surface de 21 ha 31 a 20 ca en totalité boisé, avec un peuplement de qualité et bien desservi pour l'exploitation, a l'avantage de se trouver en continuité de parcelles communales.

L'estimation d'un expert forestier a fixé le prix à 235 479,55 euros.

L'avis des Domaines a été sollicité le 1er juin 2026 et il a été rendu le 24 septembre 2026.

Les membres de la Commission Forêt, dans leur réunion du 11 juin 2026, ont émis un avis favorable à l'achat de ces parcelles forestières.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'achat de ces parcelles et d'autoriser le

Maire à signer tous les documents nécessaires.

M. Tissot.- Taravent est l'endroit où la forêt est la plus productive, la plus sympathique. Nous attendons toujours l'avis des Domaines, mais à ce stade, nous n'en avons plus besoin.

M. Delfau.- L'avis est rendu, il est conforme.

M. Tissot.- C'est récent ?

M. Delfau.- Oui.

M. le Maire.- Ils disposent d'un mois pour nous répondre.

M. Tissot.- S'ils ne nous avaient pas répondu, le mois étant passé, nous passions par-dessus. *A priori*, tout le monde est d'accord, donc tout va bien.

(Le plan des parcelles est projeté en séance)

Il n'y a pas eu de coupes de bois récentes, ce qui signifie que nous pourrons exploiter le bois si nécessaire.

M. le Maire.- Le point important que ne vous dit pas Pascal, c'est que l'expert forestier, qui est celui de la vendeuse, a fait l'estimation. De notre côté, nous avons demandé à l'ONF (Office National des Forêts) de vérifier tout cela. L'ONF nous dit que l'expertise était vraie, ils sont d'accord avec l'expert forestier.

Souvenez-vous, pour ceux qui étaient là il y a deux ans, nous avions délibéré pour acheter un terrain qui était à vendre, mais ils nous ont dit : « On ne sait plus si on va vendre, on va peut-être exploiter un peu ». Il se trouve qu'ils sont revenus à la charge récemment en disant : « Êtes-vous toujours d'accord ? » La réponse est non. Nous leur avions fait un prix à l'époque, ils en voulaient un peu plus.

M. Tissot.- Largement plus.

M. le Maire.- Ils n'ont pas trouvé à vendre, donc ils viennent maintenant nous retrouver pour savoir si nous acceptons de leur acheter au prix initial.

M. Tissot.- Sachant qu'ils ont exploité pendant deux ans.

M. le Maire.- Oui, ils ont retiré du bois pendant deux ans. La réponse est donc non, qu'ils gardent leur bois.

J'ajoute que nous avons besoin d'avoir de nouvelles forêts si nous voulons déclasser derrière la Scierie Grandpierre pour faire des activités. C'est du bois qui est classé au régime forestier, donc pour « distraire » du régime forestier, nous devons classer ailleurs. Nous avons toujours besoin d'avoir une réserve, d'autant plus que ce sont des forêts qui nous touchent, de bonnes forêts qui ne souffrent pas de la sécheresse, parce que c'est « mouillu ». Le point que tu n'as pas précisé, Pascal, c'est que c'est moitié résineux et moitié bois blanc, ce qui pourrait nous intéresser.

M. Tissot.- Je n'ai pas eu le temps de tout dire, mais c'est très juste.

M. le Maire.- C'est donc une forêt intéressante.

Y a-t-il des questions ? *(Néant)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

SIXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

12. Convention JuMEL

Le département du Jura assure depuis 2007, dans le cadre de sa mission de développement de la lecture publique, la gestion du portail départemental JuMEL (Jura Médiathèques En Ligne), qui comprend un catalogue collectif permettant la consultation simultanée des catalogues des bibliothèques publiques informatisées du département, un système de prêt de documents bénéficiant aux abonnés de toutes les bibliothèques participantes, ainsi que l'accès à de nombreuses ressources numériques.

Depuis cette date, une convention complétée par un avenant annuel régit les modalités de participation de la Bibliothèque de Champagnole au Portail JuMEL.

Pour l'année 2026, l'avenant à la convention rappelle les principes de fonctionnement avec l'implication des bibliothèques ainsi que la participation financière de la Commune pour un montant de 803,60 euros sur la base d'une population de 8 036 habitants. Il ne comporte pas de changement par rapport à l'année 2025 mis à part le réajustement du nombre d'habitants.

Les membres de la Commission Développement culturel, dans leur réunion du 22 septembre 2026, ont émis un avis favorable à la signature de l'avenant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la signature de cet avenant et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire.

Mme David-Rousseau.- Je vous rappelle qu'en 2025, la participation de la Commune était de 803,50 euros.

Avez-vous des questions sur cette plateforme numérique de prêt, qui peut être utilisée par tout le monde et est accessible sur le site de la ville de Champagnole ? *(Néant)*

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

******

13. Convention Carte Avantages Jeunes

La ville de Champagnole est partenaire depuis plusieurs années du dispositif Carte Avantages Jeunes.

Dans ce cadre, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, Info Jeunes Bourgogne-Franche-Comté et la commune de Champagnole pour offrir un abonnement gratuit à la Bibliothèque municipale sous la forme d'un coupon « avantage bibliothèque ».

La Région effectue un remboursement de 5 euros par coupon.

Par ailleurs, l'entrée gratuite au musée archéologique est également consentie. À ce titre, la convention de partenariat doit être conclue avec le service Info Jeunes Jura.

Les membres de la Commission Développement culturel, réunis le 22 septembre 2026, ont émis un avis favorable au renouvellement de ce dispositif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la signature de cette convention et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire.

Mme David-Rousseau.- Je précise que la Carte Avantage Jeunes est disponible depuis le 1er septembre. Beaucoup d'enfants et de jeunes, notamment de moins de 20 ans, bénéficient de cette gratuité.

Avez-vous des questions ? *(Néant)*

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

******

14. Subvention Ensemble Orchestral du Jura

Pour sa saison 2026-2027, l'Ensemble Orchestral du Jura proposera au public jurassien des concerts de musiques symphoniques autour des œuvres de Mozart, Haydn, Saint-Saëns et Beethoven, dont le bicentenaire de la mort sera célébré en 2027.

Ce projet artistique s'organisera en plusieurs déclinaisons autour de plusieurs programmes :

- Jeudi 8 et vendredi 9 octobre 2026 : Cinq séances pour le jeune public et les aînés ;
- Octobre 2026 : Concert tout public à l'Oppidum ;
- Dimanche 11 octobre 2026 : Concert à Arbois ;
- Dimanche 18 octobre 2026 : Concert à Morez ;
- Dates non définies à ce jour : Théâtre de Lons-le-Saunier, Manège de Brack à Dole, avec le chœur Alter Chor à Dijon et au Kursaal à Besançon.

Afin d'être soutenu financièrement dans ses projets, l'Ensemble Orchestral sollicite une subvention de 3 500 euros auprès de la Mairie de Champagnole.

Les membres de la Commission Développement culturel, réunis le 22 septembre 2026, ont émis un avis favorable au versement d'une subvention de 3 500 euros à l'Ensemble Orchestral du Jura.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'Ensemble Orchestral du Jura pour la tenue de leurs concerts et d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire.

Mme David-Rousseau.- L'année dernière, entre 300 et 400 jeunes ont participé aux séances qui sont proposées cette année les 8 et 9 octobre.

Les concerts à l'Oppidum et à Arbois se feront dans le cadre de l'anniversaire d'Opus 39.

En 2025, le montant de la subvention était également de 3 500 euros.

Avez-vous des questions ?

Mme Vernier-Thiémard.- Ont-ils envoyé les bilans financiers ? Cela faisait quatre ans que nous le demandions, mais ils ne l'ont jamais fait. Ils font toujours la sourde oreille. Pour des musiciens…

(Rires)

M. le Maire.- Je l'ignore.

Mme David-Rousseau.- Nous avons eu un état prévisionnel des dépenses sur les différents concerts.

Mme Vernier-Thiémard.- Oui, mais jusqu'à l'année dernière et depuis quatre ans, il n'y avait rien du tout.

M. le Maire.- Nous avons toujours un état prévisionnel, un budget. Nous poserons la question, mais je vois le budget tous les ans, ils présentent un budget.

Certains iront-ils voir l'Ensemble Orchestral ? Il faut que tout le monde y aille. Nous avons la chance d'avoir un orchestre symphonique basé à Champagnole, c'est quelque chose à entendre.

Mme Girod.- Faut-il réserver ?

M. le Maire.- Oui, il faut réserver, peut-être à l'Office du tourisme.

M. Tissot.- Il est à noter qu'ils font deux représentations les 8 et 9 octobre à l'Oppidum pour les scolaires.

M. le Maire.- Cela permet aux enfants de découvrir les instruments. J'espère que cela éveillera des vocations.

Mme David-Rousseau.- Pour le jeudi 8 et le vendredi 9 octobre, le concert sera sur le Carnaval des Animaux. Ils ne joueront pas ce qu'ils vont jouer pour les adultes, ils s'adaptent vraiment au public. Il y aura également un très beau programme le 10 octobre, avec 70 musiciens et deux pianos, qui ne seront pas à Arbois le lendemain.

M. le Maire.- Franchement, venez écouter l'Ensemble Orchestral. Venez également au concert de l'Harmonie, parce que c'est super, puisque nous avons aussi un orchestre d'harmonie municipal qui est de grande qualité. Je vous conseille d'y aller.

Mme David-Rousseau.- Pour l'année prochaine, il y a peut-être une réflexion sur l'Oppidum, pour venir jouer à Champagnole avec 100 choristes et un orchestre. Néanmoins, la disposition dans la salle semble compliquée, donc cela n'a pas encore abouti. Il n'y aurait que l'orchestre et pas de public.

(Rires)

M. le Maire.- Allez, un petit passage du Carnaval des Animaux !

(Monsieur le Maire diffuse un extrait du Carnaval des Animaux)

Mme David-Rousseau.- Après cet intermède musical et s'il n'y a plus de questions, je vous propose de procéder au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

HORS COMMISSION

15. Motion de soutien EREA de Crotenay

M. le Maire.- Nous en arrivons à un sujet moins réjouissant que la musique.

Je ne sais pas si cela vient de la Région ou de l'Éducation nationale, parce que c'est considéré comme un lycée, mais l'EREA de Crotenay est mis en péril actuellement. Malgré que les enfants ont l'âge d'aller au collège, c'est considéré comme un lycée. « Ils » veulent fermer, c'est une évidence. Ils veulent intégrer les enfants au collège de Champagnole, alors que… Je vais vous lire la motion qui est arrivée par le biais de la Communauté de Communes.

Considérant le rôle essentiel assuré depuis de nombreuses années par l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) La Moraine auprès des jeunes en difficulté scolaire, sociale ou personnelle, ainsi qu'auprès de leurs familles ;

Considérant que cet établissement constitue un maillon indispensable de l'offre éducative spécialisée sur le territoire jurassien, en proposant un accompagnement pédagogique, éducatif et humain adapté aux besoins de ses élèves ;

Considérant que la disparition de cet établissement aurait des conséquences particulièrement lourdes pour les jeunes concernés, leurs familles, les personnels et l'équilibre des services publics de proximité ;

Considérant les inquiétudes exprimées par les élus, les personnels, les familles et l'ensemble de la communauté éducative quant à l'avenir de l'EREA La Moraine ;

Considérant la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Crotenay le 27 mai 2026 apportant son soutien à l'établissement et demandant son maintien ;

Le Conseil municipal de la ville de Champagnole :

- Réaffirme son attachement au maintien d'un service public d'éducation de qualité et de proximité répondant aux besoins des jeunes les plus fragiles ;
- Apporte son entier soutien aux personnels, aux élèves, aux familles et à l'ensemble de la communauté éducative de l'EREA La Moraine ;
- Demande le maintien de l'EREA La Moraine et s'oppose à toute décision conduisant à sa fermeture ou à une remise en cause de ses missions ;
- Invite l'État, le Rectorat et la Région Bourgogne-Franche-Comté à engager un dialogue permettant de garantir l'avenir de cet établissement indispensable à notre territoire.

Le Conseil municipal demande que la présente motion soit transmise à :

- Madame la Rectrice de l'Académie de Besançon ;
- Monsieur le Préfet du Jura ;
- Monsieur le Président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Mesdames et Messieurs les parlementaires du Jura.

Je connais l'EREA de Crotenay, j'y suis déjà allé plusieurs fois, je l'ai notamment visité une fois entièrement. C'est là que l'on forme des enfants directement à des métiers, comme cela se faisait jadis. Il y a des maçons, ils passent l'équivalent d'un CAP de maçon « à l'ancienne », il y a des plâtriers-peintres, il y en a qui travaillent le bois, etc.

Ce sont des gamins qui ont certes, pour la plupart, des difficultés – ce n'est pas pour autant qu'ils sont bêtes, tant s'en faut – dans le système éducatif « normal » et qui ont tout à fait leur place à l'EREA, qui en sortent avec un boulot, qui ont appris un travail, qui ont appris beaucoup de choses, qui ont eu un apprentissage de l'enseignement théorique tel que dans les écoles. Il s'agit vraiment de donner une chance à ces gamins. Ils sont très nombreux : ils sont 85, c'est énorme ! On veut sacrifier 85 gamins, c'est honteux et lamentable. Il est donc vraiment important de conserver cet EREA.

Ce ne sont pas seulement des gamins qui n'arrivent pas à suivre à l'école, il y a aussi des raisons familiales ou autres. Ils se retrouvent à l'EREA de Crotenay, ils apprennent un métier. Il faut quand même le maintenir !

Mme Delacroix.- La plupart sont sortis du collège pour aller à l'EREA.

M. le Maire.- Oui, s'ils sont à l'EREA de Crotenay, c'est qu'il y a une bonne raison, c'est que c'est là-bas qu'ils doivent être. Ça ne sert à rien de les balancer au collège à Champagnole ou ailleurs. Il y a des internes, certains viennent de loin.

M. Tissot.- Qui gère l'EREA ?

M. le Maire.- C'est l'État, le Rectorat et la Région. Il est classé lycée, donc le bâtiment, c'est la Région. Ensuite, cela dépend du Rectorat, forcément, et de l'État. Pour la plupart, ce sont des gamins qui ont l'air d'être au collège, mais c'est classé lycée.

M. Tissot.- Je voudrais savoir qui finance.

M. le Maire.- C'est la Région.

Un intervenant extérieur.- Je crois qu'une classe de 18 élèves de sixième est déjà logée au collège de Champagnole. J'ai appris cela très récemment. Les choses s'accélèrent. Malheureusement, « les carottes sont cuites ».

M. le Maire.- Ils veulent accélérer les choses, mais nous ne sommes pas d'accord.

Un intervenant.- Je souhaite qu'ils vous entendent.

M. le Maire.- Ça ne sert à rien de remettre ces gamins dans le circuit classique. S'ils sont là-bas, c'est qu'il y a une bonne raison, il y a forcément une raison. Laquelle, je ne sais pas, et je ne veux pas savoir.

M. Grenier.- Un des problèmes, c'est qu'au collège, il n'y a pas d'internat.

M. le Maire.- Il n'y a pas d'internat, en effet, donc ils vont regagner leurs pénates.

M. Bonjour.- Ce qui est inquiétant, c'est que cela fait des années que la Région laisse gentiment mourir ce bâtiment en raison de l'absence de mise aux normes, de chauffage qui ne fonctionne pas. Il n'y a jamais eu de réponse de la Région. La petite mort de ce bâtiment est

programmée. Cela me fait peur, parce que nous ne sentons pas de volonté de la Région de répondre à ces questions.

Un intervenant extérieur.- Apparemment, le bâtiment est classé, donc cela coûtera beaucoup trop d'argent par rapport au nombre d'élèves.

M. Bonjour.- Aujourd'hui, oui, mais si cela avait été fait lorsque nous les avons avertis, cela aurait coûté beaucoup moins.

M. le Maire.- Il est classé quoi, ce bâtiment ?

M. Dussouillez.- C'est l'amphi.

M. Bonjour.- Le bâtiment également. De mémoire, cela fait au moins 10 ans que nous les alertons sur le sujet.

M. le Maire.- Bref, la fermeture de l'EREA est inquiétante, surtout pour les gamins.

(Discussions croisées)

On va rebalancer 85 gamins dans la nature et « débrouillez-vous ».

Un intervenant extérieur. - Nous allons voir comment se passe l'intégration des sixièmes au collège, mais…

M. Cuevas.- Ce ne sera pas simple pour ces enfants, ce ne sera pas simple pour les autres et ce ne sera pas simple pour les professeurs.

M. le Maire.- Bref, je voulais vous présenter cette motion. Je pense que ce sera fait dans tous les conseils municipaux du secteur. Nous l'envoyons également à la Communauté de Communes. Vous savez, la Région, je n'ai aucune confiance.

Sur l'approbation de cette motion, qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, c'est adopté à l'unanimité.

Nous verrons, mais c'est une triste « connerie », je vous le dis tout de suite.

(S'adressant à une personne dans le public) Vous travaillez là-bas ?

Un intervenant extérieur.- J'ai travaillé à Champagnole, mais j'ai fait une année à Crotenay, donc je connais le système depuis bien longtemps.

M. le Maire.- Nous en avons déjà parlé, la réintégration de tous ces gamins au collège, cela va faire des dégâts. Ils étaient si bien là-bas à apprendre un métier !

******

16. Désignation des représentants des commissions DSP-CAO

Il convient de se prononcer quant à la composition de deux commissions, dont l'intervention est obligatoire dans certains cas : la Commission d'Appel d'Offres et la Commission de Délégation de Service Public.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) intervient pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens. Conformément à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), elle est composée, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, des membres suivants : le maire, président, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Concernant la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), elle intervient sur les procédures de délégation de service public. Conformément à l'article 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), elle est composée lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus, des membres suivants : le maire, président, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

M. le Maire.- Nous n'avions pas encore procédé à ces désignations parce que nous n'en avions pas besoin, mais il convient désormais de le faire. La CAO devrait se réunir pour les denrées alimentaires pour la cuisine de l'Oppidum – nous l'avons fait l'an dernier, donc ce sera dans deux ans – et la CDSP se réunira en 2030 et 2031, parce que nous aurons à choisir le délégataire de service public pour l'eau potable, l'assainissement et la source de la Papeterie. Avant 2031, vous serez donc tranquilles.

Le Maire est président de droit de ces deux commissions. Nous avons demandé à Philippe qu'il nous fournisse les noms de la minorité.

Je vais vous poser une grande question : puisque nous nous sommes mis d'accord, est-il nécessaire de voter à bulletin secret, histoire de perdre une demi-heure ?

(Les conseillers municipaux acceptent un vote à main levée)

Très bien, je vous remercie.

Pour la CDSP, il est proposé le Maire, président de droit, puis :

- Titulaires : Pascal Tissot, David Dussouillez, Arnaud Vuillermoz, Pascal Grenier et Marylène Vernier-Thiémard.
- Suppléants : Ghislaine Benoît, Véronique Delacroix, Sébastien Bonjour, Benjamin Soussia et Marine Veck.

Y a-t-il des remarques ? *(Néant)*

Pour la CDSP, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Pour la CAO, il est proposé le Maire, président de droit, puis :

- Titulaires : Pascal Tissot, David Dussouillez, Arnaud Vuillermoz, Pascal Grenier et Marine Veck.
- Suppléants : Ghislaine Benoît, Véronique Delacroix, Sébastien Bonjour, Benjamin Soussia et Philippe Cuevas.

Y a-t-il des commentaires ? *(Néant)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Questions diverses

M. le Maire.- Avez-vous des questions diverses ?

M. Tribut.- Je prends la parole pour une dame de Champagnole de 74 ans, qui est désespérée suite à un problème de voisinage. C'est problématique pour elle, elle a un voisin qu'elle soupçonne de dealer dans son immeuble, elle n'arrive pas à dormir. Elle a appelé la gendarmerie, elle a fait différents courriers, contacté des avocats, mais il ne se passe toujours rien.

M. le Maire.- Moi, je n'ai pas de pouvoir à ce sujet, c'est un problème de gendarmerie.

M. Tribut.- Tout le monde est au courant, personne ne fait rien.

M. le Maire.- J'ai déjà été alerté. Je n'ai aucune preuve des faits relatés et j'en ai déjà parlé à la gendarmerie.

M. Tribut.- Ils ne font rien. Elle appelle constamment, ils ne se déplacent plus. Elle a fait une demande à la Maison Pour Tous en disant que c'est elle qui allait partir, mais la Maison Pour Tous lui a répondu : « Le motif mentionné ne figure pas dans les critères ».

M. le Maire.- Nous avons peut-être un moyen de levier avec la Maison Pour Tous pour trouver un logement à cette dame.

M. Tribut.- Cela ne règle pas le problème, mais au moins, cette dame sera épargnée.
Il faudrait faire remonter l'information.

M. le Maire.- Je vais en reparler à la gendarmerie.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme David Rousseau.- Je ne voudrais pas faire de lien avec la véloroute de Champagnole, nous ne savons pas trop où elle en est, mais beaucoup de monde se plaint – je peux le dire aussi – de la vitesse des trottinettes et des vélos sur les trottoirs.

M. le Maire.- Dès qu'ils voient l'ombre d'un képi, il y en a qui descendent, et dès qu'il n'y a plus la Police municipale… J'en ai parlé à la Police municipale, je leur ai dit : « Qu'est-ce que vous faites ? » Ils m'ont dit : « Dès que nous arrivons, ils ne sont plus en trottinette, ils sont tous à côté, et dès que nous avons tourné les talons, ils sont tous dessus ».

Mme David Rousseau.- On parle de trottinettes, mais également de vélos. Aujourd'hui, j'ai vu deux cyclistes habillés avec des tenues de cyclistes qui ont pris le virage quand je suis arrivée. Je n'ai pas eu de problème, mais…

M. le Maire.- Dès qu'il n'y a plus de gendarmes… J'ai vraiment dit à la Police municipale de verbaliser, de les « choper » et de les verbaliser.

M. Poux.- Comme tu l'as dit, le problème, c'est que la Police municipale est en tenue,

donc quand les gens les voient sur les trottoirs, ils descendent ou changent de direction, et la Police ne peut pas leur courir après. En tout cas, je vous confirme que la consigne a été donnée à la Police de verbaliser chaque personne qu'ils croisent, mais ils n'en croisent malheureusement pas beaucoup.

M. le Maire.- D'ailleurs, ils en attrapent davantage maintenant, parce qu'ils ont une voiture banalisée, leur voiture marquée « Police municipale » étant en panne… Elle est en vente ! Il ne faut pas dire qu'elle est « foutue ».

(Discussions croisées)

Mme Girod.- Il faut les laisser en voiture banalisée.

M. le Maire.- Non, nous ne pouvons pas le faire dans certains cas.

M. Poux.- En voiture banalisée, ils n'ont pas le droit de verbaliser.

M. le Maire.- Ils n'ont pas le droit de « courser » ou d'arrêter quelqu'un avec une voiture banalisée, ils doivent avoir la voiture avec le pimpon, etc.

M. Cuevas.- Oui, pour qu'ils préviennent qu'ils arrivent.

M. le Maire.- En gros, c'est ça. C'est bien triste.

Nous ne pouvons pas non plus nous servir de nos caméras, parce que nous sommes en vidéoprotection et non en vidéosurveillance. En vidéoprotection, c'est sur réquisition de la gendarmerie, mais elle ne va pas venir réquisitionner pour « choper » un gamin qui circule en trottinette sur le trottoir.

Mme Girod.- Cela peut être dangereux.

M. le Maire.- Bien sûr que c'est dangereux, mais il n'y a pas encore eu assez de morts en France à cause des trottinettes.

Mme Girod.- Il faut qu'il y ait un accident pour que cela bouge.

M. Dussouillez.- Il y en a eu un.

Mme David Rousseau.- La véloroute sera-t-elle une alternative ?

M. le Maire.- Dans la Grande Rue, non.

Mme David Rousseau.- Il faut peut-être les faire passer ailleurs. Où va-t-elle passer ? Il s'agit de délayer pour enlever ces vélos…

M. le Maire.- S'ils veulent passer ailleurs, ils passeront ailleurs. Ma femme part en vélo, elle ne passe jamais par la Grande Rue. Il y a déjà suffisamment de pistes.

Nous étions hier en réunion avec le Président de la Communauté de Communes pour parler de vélo, de véloroute et compagnie. Le Département travaille à la liaison de Champagne vers le Haut-Jura. Nous allons proposer de continuer la traversée de Champagnole cette année. Il reste encore quelques travaux à faire, mais la véloroute va aller jusqu'à la rue Baronne Delort, derrière le passage à niveau de la route de Poligny. Ce sera aménagé jusque-là. Ensuite, nous ferons

des tronçons tous les ans, comme nous l'avions prévu. Nous aurons des cofinancements. J'en ai déjà discuté avec le Président du Département, nous avons un accord oral. Puisque le Département et la Communauté de Communes vont financer hors Agglomération, hors Champagnole, la Commune sera maîtrise d'ouvrage dans Champagnole. Toutefois, ils viendront « mettre au pot ». C'est un dossier qui a grandement évolué hier.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Cuevas.- Le Café des Seniors va-t-il rester aux Combettes ou revenir à Javel quand ce sera réutilisable ?

Mme Benoit.- Non, il va y rester, parce qu'il y a parfois 40, voire 50 personnes qui le fréquentent. Il ne pourra pas être ramené à Dolto, la salle serait trop petite.

M. le Maire.- Cela a un tel succès ! C'est là que j'ai appris à jouer au nain jaune. J'avais un jeu de nain jaune quand j'étais petit, je ne savais pas comment cela se jouait. Les dames m'ont appris à jouer au nain jaune.

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Benoit.- Je voulais rappeler que la Marche Rose aura lieu samedi. Il va faire beau, donc si vous voulez nous rejoindre, ce sera avec un grand plaisir.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? *(Néant)*

Merci pour votre présence. Il est tard, nous avions un ordre du jour important. La séance est levée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 22 heures 30.

Le Secrétaire de Séance,

Pascal GRENIER

Le Maire,

Guy SAILLARD